



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2024-132

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-02-05-00036 - Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts de France portant agrément du centre de santé ayant pour numéro Finess 600016273 pour ses activités dentaires (2 pages) Page 3

R32-2024-02-08-00001 - ARRÊTÉ N°2024 ASNPTS- 1 PORTANT AVENANT N°5 AU CAHIER DES CHARGES RÉGIONAL DE LA PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES DES HAUTS-DE-FRANCE (53 pages) Page 6

R32-2024-02-09-00001 - ARRETE N°DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2024-22
FIXANT LES TARIFS JOURNALIERS DE PRESTATIONS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024 POUR LES ACTIVITES DE SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION CLINIQUE ANNE ARTOIS (FINESS N° 620100735) (3 pages) Page 60

R32-2024-02-08-00005 - Décision relative à la cession de l'autorisation de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Saint Médard Les Ateliers du Bois d'Halatte situé à Verneuil-En-Halatte géré par l'association L'étincelle au profit de la Fondation Léopold Bellan (3 pages) Page 64

ARS /

R32-2024-01-16-00114 - Décision portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2023 du CSAPA le Sémaphore géré par le Centre hospitalier d'HAZEBROUCK (3 pages) Page 68

SGAR Hauts-de-France /

R32-2024-02-09-00002 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 22 février 2023 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) dans l'académie de Lille (4 pages) Page 72

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-05-00036

Arrêté du directeur général de l'agence régionale
de santé Hauts de France portant agrément du
centre de santé ayant pour numéro Finess
600016273 pour ses activités dentaires

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé ayant pour numéro FINESS 600016273 pour ses activités dentaires

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS- DE- FRANCE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu les articles L.6323-1 à L.6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-15 du code de la santé publique ;

Vu les articles L.160-10, L.162-14-1 et L.162-32 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1625 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

ARRÊTE :

Article 1.

Le centre de santé dont la raison sociale est centre de santé dentaire Vivero
situé à l'adresse suivante zone artisanale du coq chantant - les 8 curés à Gouvieux (60270)
dont le numéro FINESS est 600016273
et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est Association Vivero
situé à l'adresse suivante zone artisanale du coq chantant - les 8 curés à Gouvieux (60270)

EST AGRÉÉ pour ses activités dentaires.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

Article 2. Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN

Article 3. Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lille, le 5 février 2024

Pour le directeur général et par délégation,

Le Responsable
du Pôle de Proximité de l'Oise



Alexandre CARPENTIER

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-08-00001

ARRÊTÉ N°2024 ASNPTS- 1 PORTANT AVENANT
N°5 AU CAHIER DES CHARGES RÉGIONAL DE LA
PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES DES
HAUTS-DE-FRANCE

**ARRÊTÉ N°2024 ASNPTS- 1 PORTANT AVENANT N°5 AU CAHIER DES CHARGES RÉGIONAL DE LA
PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES DES HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique et notamment en ses articles L.1435-5, L.6314-1, R.6123-18, et R.6315-1 à R.6315-6 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n°2018-259 de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 3 août 2018 fixant le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France n°2018-412 du 30 octobre 2018 modifié modifiant le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires des Hauts-de-France ;

Vu les arrêtés du directeur général de l'ARS n°2022-497 du 26 juillet 2022, N°2022-654 du 30 septembre 2022 et 2022-729 du 15 décembre 2022 portant respectivement avenant n°2, 3 et 4 au cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires des Hauts-de-France ;

Vu les avis sollicités par l'ARS Hauts-de-France le 12 décembre 2023 auprès des préfets de département, des comités départementaux de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires et des conseils départementaux de l'ordre des médecins pour les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, et de la Somme, et ainsi que de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins et de la

commission spécialisée de l'offre de soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie sur le projet d'avenant n°5 au cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires des Hauts-de-France ;

Vu les avis émis par les comités départementaux de la permanence des soins, de l'urgence médicale et des transports sanitaires du Pas-de-Calais le 9 octobre 2023, du Nord le 18 octobre 2023, de l'Oise le 14 novembre 2023, de la Somme le 28 novembre 2023 et de l'Aisne le 20 décembre 2023 ;

Vu l'avis émis par la commission spécialisée de l'offre de soins le 26 octobre 2023 portant sur l'avenant n°5 au cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires des Hauts-de-France ;

Vu l'avis émis le 9 janvier 2023 par le conseil de l'ordre des médecins du département du Nord ;

Vu les avis réputés acquis le 21 janvier 2024 des trois conseils de l'ordre des médecins des départements de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme ;

Vu les avis réputés acquis le 21 janvier 2024 des préfets des départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme ;

Vu l'avis réputé acquis le 21 janvier 2024 de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins ;

ARRETE

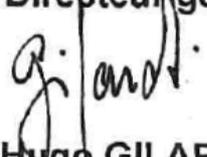
Article 1^{er} : L'avenant n° 5 au cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires des Hauts-de-France modifié est arrêté tel qu'il figure en annexe unique du présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions du cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires des Hauts-de-France modifié restent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 08/02/2024

Le Directeur général

Hugues GILARDI

ANNEXE :

AVENANT N°5 AU CAHIER DES CHARGES DE LA PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES DES HAUTS DE FRANCE

Les modifications sont indiquées en gras et italique dans le corps du texte.

4) DISPOSITIONS RELATIVES A L'EFFECTION

4.1) Principes généraux

4.1.3) Les territoires de permanence des soins

L'article 4.1) « Principe généraux » paragraphe 4.1.3) « Les territoires de permanence des soins ambulatoires » est modifié comme suit :

Le nombre de territoires en région Hauts de France est fixée à 101 territoires de permanence des soins avec distinctement :

Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
12 territoires	36 territoires	7 territoires	31 territoires	15 territoires

4.2) Modalités d'exercice de l'effection

4.2.3) Les lieux fixes de consultation

Le 4^{ème} alinéa de la partie 4.2.3) « Les lieux fixes de consultation » de l'article 4.2) « Modalités d'exercice de l'effection » est remplacé comme suit :

Il existe actuellement au sein de la région **32** maisons médicales de garde.

Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
4 MMG	16 MMG	6 MMG	4 MMG	2 MMG

5.1) Aisne

5.1.1) Effection

La partie 5.1.1) « Effection » est remplacée comme suit :

NOMBRE DE SECTEURS DE GARDE : 12

LIGNE DE GARDE PAR SECTEUR ET PAR PÉRIODE DE PDSA

Le tableau ci-dessous décrit le nombre d'effecteurs en fonction des secteurs et des périodes de PDSA.

Secteur de garde	Soirs semaine	Soirs week-end	Nuit profonde semaine	Nuit profonde week-end et JF	Samedi	Dimanche et JF
Braine	1	1	0	0	1	1
Château Thierry	1	1	0	0	1	1
Chauny - Tergnier La Fère	1	1	0	0	1	1
Guise	1	1	0	1	1	1
Hirson	1	1	0	0	1	1
Laon – Crécy-sur-Serre - Athies	2	2	0	0	2	2
Liesse – Corbeny	1	1	0	0	1	1
Origny-Ste-Benoite	1	1	0	0	1	1
Saint-Quentin	1	1	1	1	2	2
Soissons	1	1	0	0	1	1
Vervins-Marle	1	1	0	0	1	1
Villers-Cotterêts	0*	1	0	0	1	1

* Au cours de cette période, l'effectif du secteur de Villers-Cotterêts est transféré au secteur de Soissons.

NUIT PROFONDE (0H À 8H)

En période de nuit profonde, la permanence des soins ambulatoires est assurée par les établissements de santé autorisés à exercer une activité d'urgence, exception faite pour les secteurs :

- de Saint-Quentin
- de Guise, uniquement les week-ends et jours fériés.

5.1.2) Lieux fixes de consultation

Le tableau figurant à la partie 5.1.2) « Lieux fixes de consultation » est remplacé comme suit :

Secteur de garde	MMG
Guise	MMG Guise
Laon	MMG Laon
Saint-Quentin	MMG SOS Médecins Saint-Quentin

Soissons	MMG Soissons
----------	--------------

5.1.3) Régulation de l'Aisne

Le tableau figurant à la partie 5.1.3) « Régulation de l'Aisne » est remplacé comme suit :

PARTICIPATION DES MÉDECINS LIBERAUX À LA RÉGULATION MÉDICALE DES APPELS : NOMBRE DE MÉDECINS REGULATEURS PAR PLAGE

Jours	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Jours
	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	
Lundi	1		Régulation mutualisée au SAMU d'Amiens										1				Lundi								
Mardi																	Mardi								
Mercredi																	Mercredi								
Jeudi																	Jeudi								
Vendredi																	Vendredi								
Samedi			1										2					1	Samedi						
Dimanche			1										2					2		Dimanche					
Jours fériés et ponts			1										2					2		Jours fériés et ponts					

5.2) Nord

5.2.1) Effectation

La partie 5.2.1) « Effectation » est remplacée comme suit :

NOMBRE DE SECTEURS DE GARDE : 36 secteurs complétés par 12 secteurs d'effectation mobile lorsque la densité de population du secteur, la superficie du secteur ou l'activité connue ne permet pas au médecin de garde du point fixe de consultation de se déplacer, 3 secteurs d'effectation en nuit profonde lorsque la densité de population du secteur, la superficie du secteur ou l'activité connue le justifie, et 2 secteurs de renfort à certaines périodes du fait de l'activité constatée.

LIGNE DE GARDE PAR SECTEUR ET PAR PÉRIODE PDSA

Le tableau ci-dessous décrit le nombre d'effecteurs en fonction des secteurs et des périodes de PDSA.

Secteur de garde	Soirs semaine	Soirs week-end	Nuit profonde semaine	Nuit profonde week-end et JF	Samedi	Dimanche et JF
AV440	1	1	0	0	1	1
AV06-14-CA03	1	1	0	0	1	1
AV13	1	1	0	0	1	1
AV21	1	1	0	0	1	1
AV30	1	1	0	0	1	1
AV02-AV05-AV15 Visites	1	1	0	0	1	1
AV18-16-10 Visites	1	1	0	0	1	1
CA05-11-13-AV08	1	1	0	0	1	1
CA400	1	1	0	0	1	1
CA00 Visites	1	1	0	0	1	1
DK03-DK17	1	1	0	0	1	1
DK 04 - DK 26	1	1	0	0	1	1
DK140	1	1	0	0	1	1
DK00 Visites	1	1	0	0	1	1
DK06	1	1	0	0	1	1
DK07 – DK25-08	1	1	0	0	1	1
DK09-10-11	1	1	0	0	1	1
DK15-20	1	1	0	0	1	1

DK15 – 20np	0	0	1	1	0	0
DK19-DK21	1	1	0	0	1	1
DK22	1	1	0	0	1	1
DK16	1	1	0	0	1	1
DOU01-DOU02- DOU03	1	1	0	0	1	1
DOU08 – VA07	1	1	0	0	1	1
DOU500	1	1	0	0	1	1
DOU500 Renfort	0	0	0	0	1	1
DOU00 Visites	1	1	0	0	1	1
LIL00	1	1	0	0	1	1
LIL00np	0	0	1	1	0	0
LIL01 Visites	1	1	0	0	1	1
LIL02 Visites	1	1	0	0	1	1
LIL03 Visite	1	1	0	0	1	1
LIL03	1	1	0	0	1	1
LIL05-LIL39	1	1	0	0	1	1
LIL113	1	1	0	0	1	1
LIL114 Visites	1	1	0	0	1	1
LIL650	1	1	0	0	1	1
LIL651 Visites	1	1	0	0	1	1
LIL830	1	1	0	0	1	1
LIL170	1	1	0	0	1	1
LIL170np	0	0	1	1	0	0
LIL170 Renfort	0	0	0	0	1	1
LIL31-34 Visites	1	1	0	0	1	1
LIL200	1	1	0	0	1	1
LIL14	1	1	0	0	1	1
LIL17-LIL24	1	1	0	0	1	1
LIL18-20-LIL21	1	1	0	0	1	1
LIL27	1	1	0	0	1	1

LIL29-40	1	1	0	0	1	1
VA220	1	1	0	0	1	1
VA230	1	1	0	0	1	1
VA300	1	1	0	0	1	1
VA00 Visites	1	1	0	0	1	1

NUIT PROFONDE – CONSULTATIONS ET VISITES (0H À 8H)

En nuit profonde, la permanence des soins ambulatoires est assurée par les établissements de santé autorisés à exercer une activité d'urgence, exception faite pour les secteurs LIL 00 np, LIL170 np et DK15-20np.

5.2.2) Lieux fixes de consultation

Le tableau figurant à la partie 5.2.2) « Lieux fixes de consultation » est remplacé comme suit :

Secteur de garde	MMG
Armentières	MMG Armentières
Cambrai	MMG Cambrai
Douai	MMG Douai
Dunkerque	MMG Dunkerque
	MMG SOS Médecin Dunkerque
Grande-Synthe	MMG Grande-Synthe
Le Cateau-Cambrésis	MMG Le Cateau-Cambrésis
Lille	MMG Lille
	MMG SOS Médecin Lille métropole
Maubeuge	MMG Maubeuge
Roubaix	MMG Roubaix
	MMG SOS Médecins Roubaix-Tourcoing Nord Métropole
Valenciennes	MMG Valenciennes
Tourcoing	MMG de Tourcoing
Villeneuve d'Ascq	MMG Villeneuve d'Ascq
Seclin	MMG Seclin

5.2.3) Régulation du Nord

Le tableau figurant à la partie 5.2.3) « Régulation du Nord » est remplacé comme suit :

PARTICIPATION DES MÉDECINS LIBERAUX À LA RÉGULATION MÉDICALE DES APPELS : NOMBRE DE MÉDECINS REGULATEURS PAR PLAGE

Jours	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Jours	
	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h		h
Lundi	2																					4	3			Lundi
Mardi																										Mardi
Mercredi																										Mercredi
Jeudi																										Jeudi
Vendredi																										Vendredi
Samedi	2												7			6			5			Samedi				
Dimanche	2								7			6			5			Dimanche								
Jours fériés et ponts	2								7			6			5			Jours fériés et ponts								

5.3) Oise

5.3.1) Effectif

NOMBRE DE SECTEURS DE GARDE : 7

LIGNE DE GARDE PAR SECTEUR ET PAR PÉRIODE PDSA

Le tableau ci-dessous décrit le nombre d'effectifs en fonction des secteurs et des périodes de PDSA.

Secteur de garde	Soirs semaine	Soirs week-end	Nuit profonde semaine	Nuit profonde week-end et JF	Samedi	Dimanche et JF
Beauvais - Chaumont en Vexin - Méru	2	2	0	0	2	2
Breteuil – Saint-Just-en-Chaussée	0	0	0	0	1	1
Clermont - Liancourt – Chantilly	2	2	1	1	2	2
Compiègne	1	1	0	0	2	2
Crépy-en-Valois	0	0	0	0	1	1
Lassigny - Noyon	0	0	0	0	1	1
Songeons - Grandvilliers	0	0	0	0	1	1

DEBUT DE NUIT (20H A 24H)

En début de nuit, la permanence des soins ambulatoires est assurée par les établissements de santé autorisés à exercer une activité d'urgence, exception faite pour les secteurs « Clermont - Liancourt – Chantilly », « Beauvais- Chaumont en Vexin- Méru » et « Compiègne ».

NUIT PROFONDE (0H À 8H)

En période de nuit profonde, la permanence des soins ambulatoires est assurée par les établissements de santé autorisés à exercer une activité d'urgence, exception faite pour le secteur Clermont - Liancourt – Chantilly.

5.3.3) Régulation de l'Oise

Le tableau figurant à la partie 5.3.3) « Régulation de l'Oise » est remplacé comme suit :

- Régulation de l'Oise

PARTICIPATION DES MÉDECINS LIBERAUX À LA RÉGULATION MEDICALE DES APPELS : NOMBRE DE MÉDECINS REGULATEURS PAR PLAGE

Jours	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Jours							
	h-1 h	h-2 h	h-3 h	h-4 h	h-5 h	h-6 h	h-7 h	h-8 h	h-9 h	h-10 h	h-11 h	h-12 h	h-13 h	h-14 h	h-15 h	h-16 h	h-17 h	h-18 h	h-19 h	h-20 h	h-21 h	h-22 h	h-23 h									
Lundi	2																						1				Lundi					
Mardi																																Mardi
Mercredi																																Mercredi
Jeudi																																Jeudi
Vendredi																																Vendredi
Samedi	2												2										1				Samedi					
Dimanche				2									2										1				Dimanche					
Jours fériés et ponts				2									2										1				Jours fériés et ponts					

Régulation mutualisée au SAMU d'Amiens

5.4) Pas-de-Calais

5.4.1) Effectation

La partie 5.4.1) « Effectation » est remplacée comme suit :

NOMBRE DE SECTEURS DE GARDE : 37

LIGNE DE GARDE PAR SECTEUR ET PAR PÉRIODE PDSA

Le tableau ci-dessous décrit le nombre d'effecteurs en fonction des secteurs et des périodes de PDSA.

Secteur de garde	Soirs semaine	Soirs week-end	Nuit profonde semaine	Nuit profonde week-end et JF	Samedi	Dimanche et JF
101 Arras	1	1	0	0	1	1
103 Beaumetz Bapaume	1	1	0	0	1	1
104 Maroeuil - Aubigny	1	1	0	0	1	1
108 Marquion	1	1	0	0	1	1
110 Vitry-en-Artois	1	1	0	0	1	1
113 Saint Pol - Hesdin Auxi	1	1	0	0	1	1
201 Calais	1	1	0	0	2*	2*
203 Ardres - Guines Licques	1	1	0	0	1	1
204 Audruicq - Oye-Plage Nordausques	1	1	0	0	1	1
301 Boulogne Condette	1	1	0	0	1	1
303 Ambleteuse Marquise	1	1	0	0	1	1
305 Desvres	1	1	0	0	1	1
401 Saint-Omer – Arques Eperlecques	1	1	0	0	1	1
405 Lumbres	1	1	0	0	1	1

407 Aire - Isbergues Thérouanne	1	1	0	0	1	1
501 Béthune	1	1	0	0	1	1
505 Auchel Pernes Bruay	1	1	0	0	1	1
507 Barlin - Noeux	1	1	0	0	1	1
512 - Lestrem	1	1	0	0	1	1
601 Lens - Avion	1	1	0	0	1	1
603 Carvin Cloc	1	1	0	0	1	1
606 Hénin - Dourges	1	1	0	0	1	1
607 Rouvroy Sallaumines	1	1	0	0	1	1
609 Wingles	1	1	0	0	1	1
610 Harnes Annay Loison	1	1	0	0	1	1
613 Liévin - Bully	1	1	0	0	1	1
701 Berck	1	1	0	0	1	1
703 Cucq - Le Touquet	1	1	0	0	1	1
704 Etaples – Ste Cécile	1	1	0	0	1	1
706 Montreuil - Campagne	1	1	0	0	1	1
708 Fruges Fauquembergues	1	1	0	0	1	1

* **dédoublement du secteur les week-ends et jours fériés.**

NUIT PROFONDE (0H À 8H)

La permanence des soins ambulatoires en période de nuit profonde est assurée par les établissements de santé autorisés à exercer une activité d'urgence.

5.5 Somme

5.5.1) Effection

La partie 5.5.1) « Effection » est remplacée comme suit :

NOMBRE DE SECTEURS DE GARDE : 15

LIGNE DE GARDE PAR SECTEUR ET PAR PÉRIODE PDSA

Le tableau ci-dessous décrit le nombre d'effecteurs en fonction des secteurs et des périodes de PDSA.

Secteur de garde	Soirs semaine	Soirs week-end	Nuit profonde semaine	Nuit profonde week-end et JF	Samedi	Dimanche et JF
------------------	---------------	----------------	-----------------------	------------------------------	--------	----------------

Abbeville	1	1	0	0	1	1
Amiens	2	2	2	2	2	2
Bocage – Doullennais	1	1	0	0	1	1
Haut Somme	1	1	0	0	1	1
Liger - Evoissons	1	1	0	0	1	1
Nièvre – Haut Clocher	1	1	0	0	1	1
Pays du Cocquelicot	1	1	0	0	1	1
Ponthieu Marquenterre	1	1	0	0	1	1
Samara – Abbaye du Gard	1	1	0	0	1	1
Santerre Est	1	1	0	0	1	1
Santerre Ouest	1	1	0	0	1	1
Selle - Noyer	1	1	0	0	1	1
Val de Somme	1	1	0	0	1	1
Vimeu Maritime	1	1	0	0	1	1
Vimeu Vert	1	1	0	0	1	1

NUIT PROFONDE (0H À 8H)

En période de nuit profonde, la permanence des soins ambulatoires est assurée par les établissements de santé autorisés à exercer une activité d'urgence, exception faite pour le secteur d'Amiens.

5.5.3) Régulation de la Somme

Le tableau de l'article 5.5.3) « Régulation de la Somme » est remplacé comme suit :

PARTICIPATION DES MÉDECINS LIBERAUX À LA RÉGULATION MÉDICALE DES APPELS : NOMBRE DE MÉDECINS REGULATEURS PAR PLAGE

Jours	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Jours	
	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h		
Lundi	2		2						1													1				Lundi
Mardi																										Mardi
Mercredi																										Mercredi
Jeudi																										Jeudi
Vendredi																										Vendredi
Samedi	2		2										2						1				Samedi			
Dimanche									2								1				Dimanche					
Jours fériés et ponts									2								1				Jours fériés et ponts					

 Régulation mutualisée au SAMU d'Amiens pour les départements Aisne – Oise - Somme

 Régulation mutualisée au SAMU d'Amiens pour les départements Oise – Somme

ANNEXE 3 : TERRITOIRES DE PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES PAR COMMUNE

L'annexe 3 relative aux territoires de permanence des soins ambulatoires par commune est remplacée comme suit. Les dispositions modifiées figurent en gras italique.

TERRITOIRES PDSA - AISNE

TERRITOIRES DE PDSA	COMMUNES				
BRAINE	Aizy-Jouy	Chavonne	Jouaignes	Muscourt	Sancy-les-Cheminots
	Augy	Chéry-Chartreuve	Jumigny	Œuilly	Septvallons (Les)
	Bazoches-sur-Vesles	Chivres-Val	Lesges	Ostel	Serches
	Beaurieux	Ciry-Salsogne	Lhuys	Oulches-la-Vallée-	Sermoise
	Blanzy-lès-Fismes	Concevreux	Limé	Foulon	Serval
	Bourg-et-Comin	Condé-sur-Aisne	Maizy	Paars	Soupir
	Braine	Courcelles-sur-Vesle	Meurival	Paissy	Tannières
	Braye-en-Laonnois	Couvrelles	Missy-sur-Aisne	Pargnan	Vailly-sur-Aisne
	Brenelle	Cuiry-Housse	Mont-Notre-Dame	Pont-Arcy	Vasseny
	Bruys	Cuiry-lès-Chaudardes	Mont-Saint-Martin	Pontavert	Vassogne
	Celles-sur-Aisne	Cuissy-et-Geny	Moullins	Presles-et-Boves	Vauxtin
	Cerseuil	Cys-la-Commune	Moussy-Verneuil	Quincy-sous-le-Mont	Vendresse-Beaulne
	Chassemy	Dhuizel		Saint-Mard	Viel-Arcy
	Chaudardes			Saint-Thibaut	Ville-Savoie

CHÂTEAU THIERRY	Arcy-Sainte-Restitue Armentières-sur-Ourcq Azy-sur-Marne Barzy-sur-Marne Belleau Beugneux Beuvarde Bézu-le-Guéry Bézu-Saint-Germain Billy-sur-Ourcq Blesmes Bonneil Bonnesvalyn Bouresches Brasles Brécly Breny Brumetz Bruyères-sur-Fère Bussiares Celles-lès-Condé Charly-sur-Marne Chartèves Château-Thierry Chézy-sur-Marne	Chierry Chouy Cierges Coincy Condé-en-Brie Connigis Coulonges-Cohan Coupru Courboin Courchamps Courmont Courtemont- Varennes Cramaille Crézancy Crouttes-sur-Marne Domptin Dhuys et Morin-en-Brie Dravegny Époux-Bézu Épieds Essises Essômes-sur-Marne Étampes-sur-Marne Étrépilly Fère-en-Tardenois	Fossoy Fresnes-en-Tardenois Gandelu Gland Goussancourt Grand-Rozoy Grisolles Hautevesnes Jaulgonne La Chapelle-sur-Chézy La Croix-sur-Ourcq Latilly Le Charmel Le Plessier-Huleu L'Épine-aux-Bois Licy-Clignon Loupeigne Lucy-le-Bocage Macogny Marchais-en-Brie Mareuil-en-Dôle Marigny-en-Orxois Marizy-Saint-Mard Mézy-Moullins	Monnes Montfaucon Montgru-Saint-Hilaire Monthiers Monthurel Montigny-lès-Condé Montlevon Montreuil-aux-Lions Mont-Saint-Père Nanteuil-Notre-Dame Nesles-la-Montagne Neuilly-Saint-Front Nogentel Nogent-l'Artaud Oulchy-la-Ville Oulchy-le-Château Pargny-la-Dhuys Passy-sur-Marne Pavant Priez Reuilly-Sauvigny Rocourt-Saint-Martin Romeny-sur-Marne Ronchères	Rozet-Saint-Albin Rozoy-Bellevalle Saint-Eugène Saint-Gengoulph Saint-Rémy-Blanzay Saponay Saulchery Sergy Seringes-et-Nesles Sommelans Torcy-en-Valois Trélou-sur-Marne Vallées en Champagne Vendières Verdilly Veully-la-Poterie Vézilly Vichel-Nanteuil Viels-Maisons Viffort Villeneuve-sur-Fère Villers-Agron-Aiguizy Villers-sur-Fère Villiers-Saint-Denis
CHAUNY - TERGNIER - LA FERÉ	Abbécourt Achery Amigny-Rouy Andelain Anguilmont-le-Sart Autreville Beautor Bertaucourt- Epourdon	Béthancourt-en-Vaux Bichancourt Caillouël-Crépigny Caumont Charmes Chauny Commenchon Condren	Courbes Danizy Deuillet Fressancourt Frières-Faillouël Guivry La Fère La Neuville-en-Beine	Liez Marest-Dampcourt Mayot Mennessis Neuflieux Ognes Pierremande Rogécourt Saint-Gobain	Saint-Nicolas-aux-Bois Servais Sinceny Tergnier Travecy Ugny-le-Gay Versigny Villequier-Aumont Viry-Noueuil

GUISE	Aisonville-et-Bernoville Audigny Barzy-en-Thiérache Becquigny Bergues-sur-Sambre Bohain-en-Vermandois Boué Chigny Colonfay Crupilly Dorengt Englancourt Esquéhéries	Étaves-et-Bocquiaux Étreux Fesmy-le-Sart Flavigny-le-Grand-et-Beaurain Fontenelle Grand-Verly Grougis Guise Hannapes Iron La Neuville-lès-Dorengt La Vallée-au-Blé	La Vallée-Mulâtre Landifay-et-Bertaignemont Lavaqueresse Le Hérie-la-Viéville Le Nouvion-en-Thiérache Le Sourd Lemé Leschelle Lesquelles-Saint-Germain Macquigny Malzy	Marfontaine Marly-Gomont Mennevret Molain Monceau-sur-Oise Montigny-en-Arrouaise Noyales Oisy Papleux Petit-Verly Proisy Proix Puisieux-et-Clanlieu	Ribeauville Romery Sains-Richaumont Saint-Algis Saint-Martin-Rivière Seboncourt Tupigny Vadencourt Vaux-Andigny Vénérolles Villers-lès-Guise Wassigny Wiège-Faty
HIRSON	Any-Martin-Rieux Aubenton Beaumé Besmont Bucilly	Buire Effry Éparcy Hirson La Hérie	Landouzy-la-Cour Landouzy-la-Ville Leuze Logny-lès-Aubenton	Luzoir Martigny Mondrepuis Neuve-Maison Ohis	Origny-en-Thiérache Saint-Michel Watigny Wimy
LAON - CRECY SUR SERRE - ATHIES	Anizy-le-Grand Arrancy Assis-sur-Serre Athies-sous-Laon Aulnois-sous-Laon Barenton-Bugny Barenton-Cel Barenton-sur-Serre Bassoles-Aulers Besny-et-Loizy Bièvres Bois-lès-Pargny Bourguignon-sous-Montbavin Brancourt-en-Laonnois	Cerny-lès-Bucy Cessières Chaillevois Chalandry Chambry Chamouille Châtillon-lès-Sons Chavignon Chérêt Chermizy-Ailles Chéry-lès-Pouilly Chevregny Chevresis-Monceau Chivy-lès-Étouvelles Clacy-et-Thierret	Crécy-sur-Serre Crépy Dercy Eppes Étouvelles Festieux Filain Fourdrain La Ferté-Chevresis Laniscourt Laon Laval-en-Laonnois Lierval Martigny-Courpierre Merlieux-et-	Molinchart Monampeuil Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy Monceau-lès-Leups Mons-en-Laonnois Montbavin Montchâlons Monthenault Montigny-sur-Crécy Mortiers Neuville-sur-Ailette Nouvion-et-Catillon Nouvion-le-Comte Nouvion-le-Vineux Orgeval	Pinon Poyart-et-Vaurseine Pouilly-sur-Serre Prémontré Presles-et-Thierny Remies Royaucourt-et-Chailvet Samoussy Sons-et-Ronchères Suzy Trucy Urcel Vaucelles-et-Beffecourt Vauxaillon

	Brie Bruyères-et- Montbérault Bucy-lès-Cerny Cerny-en-Laonnois	Colligis-Crandelain Coucy-lès-Eppes Couvron-et- Aumencourt	Fouquerolles Mesbrecourt- Rihécourt	Pancy-Courtecon Parfondru Pargny-Filain Pargny-les-Bois	Verneuil-sur-Serre Veslud Vivaise Vorges Wissignicourt
LIESE - CORBENY	Aguilcourt Aizelles Amifontaine Aubigny-en-Laonnois Berrieux Berry-au-Bac Bertricourt Boncourt Bouconville-Vauclair Bouffignereux Bucy-lès-Pierrepont Chivres-en-Laonnois	Condé-sur-Suippe Corbeny Courtrizy-et-Fussigny Craonne Craonnelle Évergnicourt Gizy Goudelancourt-lès- Berrieux Goudelancourt-lès- Pierrepont	Grandlup-et-Fay Guignicourt Guyencourt Juvincourt-et-Damary La Malmaison La Selve La Ville-aux-Bois-lès- Pontavert Lappion Liesse-Notre-Dame Lor Mâchecourt	Marchais Mauregny-en-Haye Menneville Missy-lès-Pierrepont Monceau-le-Waast Montaigu Neufchâtel-sur-Aisne Nizy-le-Comte Orainville Pierrepont Pignicourt	Prouvais Provisieux-et-Plesnoy Roucy Sainte-Croix Sainte-Preuve Saint-Erme-Outre-et- Ramecourt Saint-Thomas Sissonne Variscourt
ORIGNY STE BENOITE	Bernot Hauteville Mont-d'Origny	Neuvillette Origny-Sainte- Benoite Parpeville	Pleine-Selve Regny Renansart	Ribemont Sissy Surfontaine	Thenelles Villers-le-Sec

SAINT QUENTIN	Alaincourt Annois Artemps Attilly Aubigny-aux-Kaisnes Beaumont-en-Beine Beaurevoir Beauvois-en-Vermandois Bellenglise Bellicourt Benay Berthenicourt Bony Brancourt-le-Grand Bray-Saint-Christophe Brissay-Choigny Brissy-Hamégicourt Castres Caulaincourt Cerizy Châtillon-sur-Oise	Clastres Contescourt Croix-Fonsomme Cugny Dallon Douchy Dury Essigny-le-Grand Essigny-le-Petit Estrées Étreillers Fayet Fieulaine Flavy-le-Martel Fluquières Fonsomme Fontaine-lès-Clercs Fontaine-Notre-Dame Fontaine-Uterte Foreste Francilly-Selency Fresnoy-le-Grand	Gauchy Germaine Gibercourt Gouy Gricourt Grugies Happencourt Hargicourt Harly Hinacourt Holnon Homblières Itancourt Jeancourt Joncourt Jussy Lanchy Le Catelet Le Verguier Lehaucourt Lempire Lesdins	Levergies Ly-Fontaine Magny-la-Fosse Maissemy Marcy Mesnil-Saint-Laurent Mézières-sur-Oise Montbrehain Montescourt-Lizerolles Morcourt Moÿ-de-l'Aisne Nauroy Neuville-Saint-Amand Ollezy Omissy Pithon Pontru Pontruet Prémont Ramicourt Remaucourt Remigny	Roupy Rouvroy Saint-Quentin Saint-Simon Savy Sequehart Serain Seraucourt-le-Grand Séry-lès-Mézières Sommette-Eaucourt Trefcon Tugny-et-Pont Urvillers Vaux-en-Vermandois Vendelles Vendeuil Vendhuile Vermand Villeret Villers-Saint-Christophe
SOISSONS	Acy Allemant Ambleny Ambrief Audignicourt Bagneux Barisis Belleu Berny-Rivière Berzy-le-Sec Besmé Bieuxy Billy-sur-Aisne	Champs Chaudun Chavigny Clamecy Cœuvres-et-Valsery Coucy-le-Château-Auffrique Coucy-la-Ville Courmelles Crécy-au-Mont Crouy Cuffies Cuisy-en-Almont	Hartennes-et-Taux Jumencourt Juvigny Laffaux Landricourt Launoy Laversine Leuilly-sous-Coucy Leury Maast-et-Violaine Manicamp Margival Mercin-et-Vaux	Nouvron-Vingré Noyant-et-Aconin Osly-Courtil Parcy-et-Tigny Pasly Pernant Ploisy Pommiers Pont-Saint-Mard Quierzy Quincy-Basse Ressons-le-Long Rozières-sur-Crise	Septvaux Soissons Tartiers Terny-Sorny Trosly-Loire Vassens Vaudesson Vauxrezis Vauxbuin Venizel Verneuil-sous-Coucy Vézaponin

	Blérancourt Bourguignon-sous-Coucy Braye Bucy-le-Long Buzancy Camelin Chacrise	Cutry Dommiers Droizy Épagny Folembray Fontenoy Fresnes Guny	Missy-aux-Bois Montigny-Lengrain Morsain Muret-et-Crouttes Nanteuil-sous-Muret Nanteuil-la-Fosse Neuville-sur-Margival	Saconin-et-Breuil Saint-Aubin Saint-Bandry Saint-Christophe-à-Berry Saint-Paul-aux-Bois Selens Septmonts	Vic-sur-Aisne Vierzy Villemontoire Villeneuve-Saint-Germain Vregny Vuillery
VERVINS-MARLE	Agnicourt-et-Séchelles Archon Les Autels Autremencourt Autreppes Bancigny Berlancourt Berlise Bosmont-sur-Serre La Bouteille Braye-en-Thiérache Brunehamel Buironfosse Burelles La Capelle Chaourse Chéry-lès-Rozoy Chevennes Cilly	Clairfontaine Clermont-les-Fermes Coingt Cuirieux Cuiry-lès-Iviers Dagny-Lambercy Dizy-le-Gros Dohis Dolignon Ébouleau Erlon Erloy Étréaupont La Flamengrie Fontaine-lès-Vervins Franqueville Froidestrées Froidmont-Cohartille Gercy	Gergny Grandrieux Gronard Harcigny Hary Haution Houry Housset Iviers Jeantes Laigny Lerzy Lislet Lugny Marcy-sous-Marle Marle Montcornet Montigny-le-Franc Montigny-sous-Marle	Montloué Mont-Saint-Jean Morgny-en-Thiérache Nampcelles-la-Cour La Neuville-Bosmont La Neuville-Housset Noircourt Parfondeval Plomion Prisces Raillimont Renneval Résigny Rocquigny Rogny Rougeries Rouvroy-sur-Serre Rozoy-sur-Serre Saint-Clément	Sainte-Geneviève Saint-Gobert Saint-Pierre-lès-Franqueville Saint-Pierremont Soize Sommeron Sorbais Tavaux-et-Pontséricourt Thenailles Thiernu Le Thuel Toulis-et-Attencourt Vervins Vesles-et-Caumont Vigneux-Hocquet La Ville-aux-Bois-lès-Dizy Vincy-Reuil-et-Magny Voharies Voulpaix Voyenne

VILLERS COTTERETS	Ancienville Chézy-en-Orxois Corcy Coyolles Dammard Dampleux	Faverolles La Ferté-Milon Fleury Haramont Largny-sur-Automne Longpont	Louâtre Marizy-Sainte- Geneviève Montgobert Montigny-l'Allier Mortefontaine Noroy-sur-Ourcq	Oigny-en-Valois Passy-en-Valois Puisseux-en-Retz Retheuil Saint-Pierre-Aigle Silly-la-Poterie	Soucy Taillefontaine Troësnes Villers-Cotterêts Villers-Hélon Vivières
--------------------------	--	--	---	--	---

TERRITOIRES PDSA – NORD

TERRITOIRES DE PDSA	COMMUNES				
AV440	AVESNELLES AVESNES-SUR-HELPE BAS-LIEU BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE BOULOGNE-SUR-HELPE CARTIGNIES	DOMPIERRE-SUR-HELPE DOURLERS ETROEUNGT FAVRIL (LE) FLAUMONT-WAUDRECHIES FLOYON	GRAND-FAYT HAUT-LIEU LAROUILLIES MARBAIX MAROILLES	NOYELLES-SUR-SAMBRE PETIT-FAYT PRISCHES RAMOUSIES SAINS-DU-NORD	SAINT-AUBIN SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE SEMERIES SEMOSIES TAISNIERES-EN-THIERACHE
AV06-14-CA03	BEAUDIGNIES BERMERAIN BRY CAPELLE-SUR-ECAILLON ENGLEFONTAINE ETH	FRASNOY GHISSIGNIES GOMMEGNIES JOLIMETZ LE QUESNOY LOCQUIGNOL	LOUVIGNIES-QUESNOY ORSINVAL POTELLE PREUX-AU-SART QUERENAING RAUCOURT-AU-BOIS	RUESNES SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON SEPMERIES SOMMAING VENDEGIES-SUR-ECAILLON	VERCHAIN-MAUGRE VILLEREAU VILLERS-POL WARGNIES-LE-GRAND WARGNIES-LE-PETIT
AV13	ANOR BAIVES	EPPE-SAUVAGE	FERON FOURMIES GLAGEON	MOUSTIER – EN - FAGNE OHAIN RAINSARS	TRELON WALLERS – EN - FAGNE WIGNEHIES
AV21	BEAURIEUX BEUGNIES CHOISIES CLAIRFAYTS	DIMECHAUX DIMONT ECCLES FELLERIES	FLOURSIES LEZ-FONTAINE WILLIES LIESSIES	SARS-POTERIES SOLRE-LE-CHATEAU	SOLRINNES WATTIGNIES-LA-VICTOIRE

AV30	AIBES AMFROIPRET ASSEVENT AUDIGNIES AULNOYE-AYMERIES BACHANT BAVAY BEAUFORT BELLIGNIES BERELLES BERLAIMONT BERMERIES BERSILLIES	BETTIGNIES BETTRECHIES BOUSIGNIES-SUR-ROC BOUSSIERES-SUR-SAMBRE BOUSSOIS CERFONTAINE COLLERET COUSOLRE DAMOUSIES ECLAIBES ECUELIN ELESMES FEIGNIES	FERRIERE-LA-GRANDE FERRIERE-LA-PETITE FLAMENGRIE (LA) GOGNIES-CHAUSSEE GUSSIGNIES HARGNIES HAUTMONT HESTRUD HON-HERGIES HOUDAIN-LEZ-BAVAY JEUMONT LEVAL	LIMONT-FONTAINE LONGUEVILLE (LA) LOUVROIL MAIRIEUX MARPENT MAUBEUGE MECQUIGNIES MONCEAU-SAINT-WAAST WAAST NEUF-MESNIL OBIES OBRECHIES PONT-SUR-SAMBRE	QUIEVELON RECQUIGNIES ROUSIES SAINT-REMY-CHAUSSEE SAINT-REMY-DU-NORD SAINT-WAAST SASSEGNIES TAISNIERES-SUR-HON VIEUX-MESNIL VIEUX-RENG VILLERS-SIRE-NICOLE
CA05-11-13-AV08	BAZUEL BEURAIN BERTRY BOUSIES BRIASTRE BUSIGNY CATILLON-SUR-SAMBRE CROIX-CALUYAU	ESCARMAIN FONTAINE-AU-BOIS FOREST-EN-CAMBRESIS HAUSSY HECQ HONNECHY LA GROISE LANDRECIES	LE CATEAU-CAMBRESIS MARETZ MAUROIS MAZINGHIEN MONTAY NEUVILLE-EN-AVESNOIS NEUVILLY	ORS POIX-DU-NORD POMMEREUIL PREUX-AU-BOIS REJET-DE-BEAULIEU REUMONT ROBERSART ROMERIES SAINT-BENIN	SAINT-PYTHON SAINT-SOUPLET SALESCHES SOLESMES TROISVILLES VENDEGIES-AU-BOIS VERTAIN VIESLY

CA400	ANNEUX AVESNES-LES- AUBERT AVESNES-LE-SEC AUBENCHEUL-AUX- BOIS AWOINGT BANTEUX BANTIGNY BANTOUZELLE BEAUMONT-EN- CAMBRESIS BEAUVOIS-EN- CAMBRESIS BETHENCOURT BEVILLERS BLECOURT BOUSSIERES-EN- CAMBRESIS CAGNONCLES CAMBRAI CANTAING-SUR- ESCAUT	CARNIERES CATTENIERES CAUDRY CAULLERY CAUROIR CLARY CREVECOEUR-SUR- L'ESCAUT CUVILLERS DEHERIES ELINCOURT ESCAUDOEUVRES ESNES ESTOURMEL ESTRUN ESWARS FLESQUIERES FONTAINE-AU-PIRE FONTAINE-NOTRE- DAME	GONNELIEU GOUZEAUCOURT HASPRES HAUCOURT-EN- CAMBRESIS HAYNECOURT HAVRINCOURT HONNECOURT SUR ESCAUT INCHY IWUY LESDAIN LIGNY-EN- CAMBRESIS MALINCOURT MARCOING MASNIERES MONTIGNY-EN- CAMBRESIS MONTRECOURT	NAVES NEUVILLE-SAINT- REMY NIERGNIES NOYELLES-SUR- ESCAUT PAILLENCOURT PROVILLE QUIEVY RAILLENCOURT- SAINTE-OLLE RAMILLIES RIBECOURT-LA-TOUR RIEUX-EN- CAMBRESIS RUES-DES-VIGNES (LES) RUMILLY-EN- CAMBRESIS SAILLY-LEZ-CAMBRAI SAINT-AUBERT	SAINT-HILAIRE-LEZ- CAMBRAI SAINT-VAAST-EN- CAMBRESIS SAULZOIR SERANVILLERS- FORENVILLE METZ EN COUTURE THUN-L'EVEQUE THUN-SAINT- MARTIN TILLOY-LEZ- CAMBRAI TRESCAULT VILLERS-EN- CAUCHIES VILLERS-GUISLAIN VILLERS-OUTREUX VILLERS-PLOUICH WALINCOURT- SELVIGNY WAMBAIX
DK03-DK17	ARNEKE BOLLEZEELE BROXEELE BUYSSCHEURE	ERINGHEM HOLQUE LEDERZEELE MERCCKEGHEM	MILLAM NIEURLET NOORDPEENE OCHTEZEELE	RUBROUCK SAINT-MOMELIN SAINT-PIERRE- BROUCK VOLCKERINCKHOVE	WATTEN WULVERDINGHE ZEGERSCAPPEL
DK 04-26	BAILLEUL DOULIEU (LE)	MERRIS METEREN	NEUF-BERQUIN SAINT-JANS-CAPPEL	STEENWERCK STRAZEELE	VIEUX-BERQUIN
DK140	BOURBOURG BROUCKERQUE	CAPPELLE-BROUCK DRINCHAM	DUNKERQUE 03 et 59640 FORT-MARDYCK (DUNKERQUE)	GRANDE-SYNTHÉ LOOBERGHE	PETITE-SYNTHÉ (DUNKERQUE) SAINT-POL-SUR-MER (DUNKERQUE)

DK06	BRAY-DUNES	GHYVELDE	UXEM	ZUYDCOOTE	
DK07 – DK25-08	BAVINCHOVE BERTHEN BOESCHEPE CAESTRE	CASSEL EECKE FLETRE GODEWAERSVELDE	HARDIFORT OUDEZEELE OXELAERE PRADELLES	SAINTE-MARIE- CAPPEL SAINT-SYLVESTRE- CAPPEL STEENVOORDE TERDEGHEM	WEMAERS-CAPPEL WINNEZEELE ZERMEZEELE ZUYTPEENE
DK09-10-11	CAPPELLE-LA- GRANDE COUDEKERQUE- BRANCHE	DUNKERQUE 01 (CENTRE) et 02 MALO-LES-BAINS (DUNKERQUE 02)	ROSENDAEL (DUNKERQUE 02)	LEFFRINCKOUCKE	TETEGHEM - COUDEKERQUE- VILLAGE
DK15-20	CRAYWICK GRAND-FORT- PHILIPPE	GRAVELINES	LOON-PLAGE	MARDYCK (DUNKERQUE)	SAINT-GEORGES-SUR- L'AA
DK16	BORRE	HAZEBROUCK	HONDEGHEM		
DK19-DK21	ESTAIRES		MERVILLE		
DK22	BLARINGHEM BOESEGHEN EBBLINGHEM	HAVERSKERQUE LYNDE MORBECQUE	RENESECURE SERCUS	STAPLE STEENBECQUE	THIENNES WALLON-CAPPEL
DOU01-DOU02- DOU03	ABANCOURT ARLEUX AUBENCHEUL-AU- BAC AUBIGNY-AU-BAC BRUNEMONT BUGNICOURT	CANTIN ESTREES FECHAIN FRESSAIN FRESSIES HAMEL	HEM-LENGLET LECLUSE MARCQ-EN- OSTREVENT MARQUETTE-EN- OSTREVANT ROUCOURT SANCOURT	VILLERS-AU-TERTRE WASNES-AU-BAC WAVRECHAIN-SOUS- FAULX ANICHE AUBERCHICOURT ECAILLON	EMERCHICOURT ERCHIN LEWARDE MASNY MONCHECOURT
DOU08 – VA07	AIX AUCHY-LEZ- ORCHIES BEUVRY-LA-FORET	BRILLON COUTICHES LANDAS	LECELLES MOUCHIN NOMAIN	ORCHIES ROSULT RUMEGIES	SAMEON SARS-ET-ROSIERES

DOU500	ANHIERS AUBY BELLONNE BREBIERES CORBEHEM COURCHELETTES CUINCY DECHY DOUAI	ESQUERCHIN FAUMONT FERIN FLERS-EN- ESCREBIEUX FLINES-LEZ-RACHES GOEULZIN GOUY SOUS BELLONNE	GUESNAIN LALLAING LAMBRES-LEZ-DOUAI LAUWIN-PLANQUE LOFFRE MONCHEAUX NOYELLES SOUS BELLONNE RACHES	RAIMBEAUCOURT ROOST-WARENDIN SIN-LE-NOBLE TORTEQUESNE WAZIERS BOUVIGNIES BRUILLE-LEZ- MARCHIENNES ERRE FENAIN HORNAING	MARCHIENNES MONTIGNY-EN- OSTREVENT PECQUENCOURT RIEULAY SOMAIN TILLOY-LEZ- MARCHIENNES VRED WANDIGNIES- HAMAGE WARLAING
LIL00	FACHES-THUMESNIL LESQUIN	LEZENNES LILLE	LOOS	MONS-EN-BAROEUL	RONCHIN
LIL03	ARMENTIERES BOIS-GRENIER CHAPELLE- D'ARMENTIERES (LA)	ERQUINGHEM-LYS FLEURBAIX	FRELINGHIEN HOURLINES LA GORGUE	LAVENTIE NEUVE-CHAPELLE	NIEPPE SAILLY-SUR-LA-LYS
LIL05-LIL39	AUBERS DON	FOURNES-EN- WEPPE FROMELLES	HANTAY HERLIES ILLIES	MAISNIL (LE) MARQUILLIES	SAINGHIN-EN- WEPPE WAVRIN WICRES
LIL113	ALLENES-LES- MARAIS ANNOEULLIN BAUVIN BILLY-BERCLAU CAMPHIN-EN- CAREMBAULT	CARNIN CHEMY GONDECOURT	HERRIN HOURLIN-ANCOISNE LA BASSEE NOYELLES-LES- SECLIN	PHALEMPIN PROVIN SALOME SECLIN	TEMPLEMARS VENDEVILLE WATTIGNIES
LIL650	CROIX FOREST-SUR- MARQUE	HEM LANNOY	LEERS LYS-LEZ-LANNOY	SAILLY-LEZ-LANNOY TOUFLERS	VILLENEUVE-D'ASCQ WASQUEHAL
LIL830	ANSTAIN ATTICHES AVELIN	BOURGHELLES BOUVINES CAMPHIN-EN-PEVELE	COBRIEUX CYSOING ENNEVELIN	GRUSON LOUVIL MERIGNIES	SAINGHIN-EN- MELANTOIS TEMPLEUVE TOURMIGNIES

	BACHY BAISIEUX BERSEE	CAPPELLE-EN-PEVELE CHERENG	FRETIN GENECH	PERONNE-EN- MELANTOIS PONT-A-MARCQ	TRESSIN WANNEHAIN WILLEMS
LIL170	ROUBAIX	WATTRELOS			
LIL200	BONDUES HALLUIN	MOUVAUX	NEUVILLE-EN- FERRAIN	RONCQ	TOURCOING
LIL14	BEAUCAMPS-LIGNY EMMERIN	ENGLOS ENNETIERES-EN- WEPPE	ERQUINGHEM-LE- SEC ESCOBECQUES	HALLENNES-LEZ- HAUBOURDIN HAUBOURDIN	RADINGHEM-EN- WEPPE SANTES
LIL17-LIL24	MADELEINE (LA)	MARCQ-EN-BAROEUL			
LIL18-20-LIL21	CAPINGHEM LAMBERSART	LOMME (LILLE) LOMPRET	PERENCHIES PREMESQUES	SEQUEDIN	VERLINGHEM
LIL27	MONS-EN-PEVELE	NEUVILLE (LA)	OSTRICOURT	THUMERIES	WAHAGNIES
LIL29-40	BOUSBECQUE COMINES	DEULEMONT QUESNOY-SUR- DEULE	LINSELLES	WARNETON	WERVICQ-SUD
VA220	ABSCON BELLAING BOUCHAIN BOUSIGNIES	DENAIN DOUCHY-LES-MINES ESCAUDAIN HASNON	HAVELUY HELESMES HORDAIN LIEU-SAINT-AMAND	LOURCHES MASTAING MILLONFOSSE NEUVILLE-SUR- ESCAUT	NOYELLES-SUR-SELLE ROEULX WALLERS WAVRECHAIN-SOUS- DENAIN
VA230	BRUILLE-SAINT- AMAND CHATEAU-L'ABBAYE CONDE-SUR- L'ESCAUT	FLINES-LES- MORTAGNE FRESNES-SUR- ESCAUT HERGNIES	MAULDE MORTAGNE-DU- NORD NIVELLE	ODOMEZ SAINT-AMAND-LES- EAUX	THUN-SAINT- AMAND VIEUX-CONDE

VA300	ANZIN ARTRES AULNOY-LEZ- VALENCIENNES BEUVRAGES BRUAY-SUR- L'ESCAUT CRESPIN CURGIES ESCAUTPONT	ESTREUX FAMARS JENLAIN MAING MARESCHEs MARLY ONNAING PRESEAU	QUAROUBLE QUIEVRECHAIN RAISMES ROMBIES-ET- MARCHIPONT SAINT-AYBERT SAINT-SAULVE SAULTAIN	SEBOURG THIVENCELLE TRITH-SAINT-LEGER VALENCIENNES VICQ AUBRY-DU-HAINAUT HERIN OISY	PETITE-FORET SENTINELLE (LA) HAULCHIN MONCHAUX-SUR- ECAILLON PROUVY ROUVIGNIES THIANT
AV02-AV05-AV15 Visites	AMFROIPRET AUDIGNIES AULNOYE-AYMERIES BACHANT BAVAY BEAUFORT BELLIGNIES	BERLAIMONT BERMERIES BETTRECHIES BOUSSIERES-SUR- SAMBRE ECLAIBES ECUELIN FLAMENGRIE (LA)	GUSSIGNIES HARGNIES HAUTMONT HON-HERGIES HOUDAIN-LEZ- BAVAY LEVAL	LIMONT-FONTAINE LONGUEVILLE (LA) MECQUIGNIES MONCEAU-SAINT- WAAST NEUF-MESNIL OBIES	PONT-SUR-SAMBRE SAINT-REMY- CHAUSSEE SAINT-REMY-DU- NORD SAINT-WAAST SASSEGNIES TAISNIERES-SUR- HON VIEUX-MESNIL
AV18-16-10 Visites	AIBES ASSEVENT BERELLES BERSILLIES BETTIGNIES BOUSIGNIES-SUR- ROC	BOUSSOIS CERFONTAINE COLLERET COUSOLRE DAMOUSIES ELESMEs	FEIGNIES FERRIERE-LA- GRANDE FERRIERE-LA-PETITE GOGNIES-CHAUSSEE HESTRUD JEUMONT	LOUVROIL MAIRIEUX MARPENT MAUBEUGE OBRECHIES QUIEVELON	RECQUIGNIES ROUSIES VIEUX-RENG VILLERS-SIRE-NICOLE

CA00 Visites	ANNEUX AVESNES-LES-AUBERT AVESNES-LE-SEC AWOINGT BANTEUX BANTIGNY BANTOUZELLE BEAUMONT-EN-CAMBRESIS BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS BETHENCOURT BEVILLERS BLECOURT BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS CAGNONCLES CAMBRAI	CANTAING-SUR-ESCAUT CARNIERES CATTENIERES CAUDRY CAULLERY CAUROIR CLARY CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT CUVILLERS DEHERIES ELINCOURT ESCAUDOEUVRES ESNES ESTOURMEL ESTRUN ESWARS FLESQUIERES FONTAINE AU PIRE FONTAINE NOTRE DAME	GONNELIEU GOUZEAUCOURT HASPRES HAUCOURT-EN-CAMBRESIS HAYNECOURT HAVRINCOURT HONNECOURT SUR ESCAUT INCHY IWUY LESDAIN LIGNY-EN-CAMBRESIS MALINCOURT MARCOING MASNIERES MONTIGNY-EN-CAMBRESIS MONTRECOURT	NAVES NEUVILLE-SAINT-REMY NIERGNIES NOYELLES-SUR-ESCAUT PAILLENCOURT PROVILLE QUIEVY RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE RAMILLIES RIBECOURT-LA-TOUR RIEUX-EN-CAMBRESIS RUES-DES-VIGNES (LES) RUMILLY-EN-CAMBRESIS SAILLY-LEZ-CAMBRAI SAINT-AUBERT	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS SAULZOIR SERANVILLERS-FORENVILLE METZ EN COUTURE THUN-L'EVEQUE THUN-SAINT-MARTIN TILLOY-LEZ-CAMBRAI TRESCAULT VILLERS-EN-CAUCHIES VILLERS-GUISLAIN VILLERS-OUTREAUX VILLERS-PLOUICH WALINCOURT-SELVIGNY WAMBAIX
DK00 Visites	ARMBOUTS-CAPPEL BAMBECQUE BERGUES BIERNE BISSEZEELE	CROCHTE ESQUELBECQ HERZEELE HONDSCHOOTE HOUTKERQUE	HOYMILLE KILLEM LEDRINGHEM (GHYLVEDE) OOST-CAPPEL	PITGAM QUAEDYPRE REXPOEDE SOCX SPYCKER STEENE	TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE WARHEM WEST-CAPPEL WORMHOUT WYLDER
DOU00 Visites	CUINCY DECHY	DOUAI ESQUERCHIN	GUESNAIN LAMBRES-LEZ-DOUAI	LAUWIN-PLANQUE LOFFRE	SIN-LE-NOBLE WAZIERS

LIL01 Visites	FACHES-THUMESNIL LESQUIN	LEZENNES LILLE (versant Sud)	LOOS NOYELLES-LES- SECLIN	RONCHIN TEMPLEMARS	VENDEVILLE WATTIGNIES
LIL02 Visites	BONDUES BOUSBECQUE	LINSELLES RONCQ	MARQUETTE-LEZ- LILLE	SAINT-ANDRE-LEZ- LILLE	WAMBRECHIES
LIL03 Visites	HELLEMMES (LILLE)	LILLE (sans versant Sud)	MONS-EN-BAROEUL		
LIL114 Visites	ALLENES-LES- MARAIS ANNOEULLIN BAUVIN	CAMPHIN-EN- CAREMBault CARNIN CHEMY	GONDECOURT HERRIN	HOUPLIN-ANCOISNE PHALEMPIN	PROVIN SECLIN
LIL651 Visites	CROIX FOREST-SUR- MARQUE	HEM LANNOY	LEERS LYS-LEZ-LANNOY	SAILLY-LEZ-LANNOY TOUFFLERS	VILLENEUVE-D'ASCQ WASQUEHAL
LIL31-34 Visites	HALLUIN MOUVAUX	NEUVILLE-EN- FERRAIN	ROUBAIX	TOURCOING	WATTRELOS
VA00 Visites	ANZIN ARTRES AULNOY-LEZ- VALENCIENNES BEUVRAGES BRUAY-SUR- L'ESCAUT CRESPIN CURGIES ESCAUTPONT	ESTREUX FAMARS JENLAIN MAING MARESCHES MARLY ONNAING PRESEAU	QUAROUBLE QUIEVRECHAIN RAISMES ROMBIES-ET- MARCHIPONT SAINT-AYBERT SAINT-SAULVE SAULTAIN	SEBOURG THIVENCELLE TRITH-SAINT-LEGER VALENCIENNES VICQ AUBRY-DU-HAINAUT HERIN OISY	PETITE-FORET SENTINELLE (LA) HAULCHIN MONCHAUX-SUR- ECAILLON PROUVY ROUVIGNIES THIANT

TERRITOIRES PDSA OISE

TERRITOIRES DE PDSA	COMMUNES				
BEAUVAIS CHAUMONT EN VEXIN - MERU	Abbecourt	Hodenc-en-Bray	Saint-Omer-en-	Boubiers	Lierville
	Allonne	Hodenc-l'Évêque	Chaussée	Bouconvillers	Loconville
	Auneuil	La Houssoye	Saint-Paul	Boury-en-Vexin	Lormaison
	Auteuil	Jouy-sous-Thelle	Saint-Pierre-es-	Boutencourt	Méru
	Bailleul-sur-Thérain	Juvignies	Champs	Cauvigny	Le Mesnil-en-Thelle
	Beaumont-les-	Labosse	Saint-Quentin-des-	Chambly	Montchevreuil
	Nonains	Lachapelle-aux-Pots	Prés	Chambors	Monneville
	Beauvais	Lafraye	Saint-Sulpice	Chaumont-en-Vexin	Montagny-en-Vexin
	Berneuil-en-Bray	Lalande-en-Son	Savignies	Chavençon	Montjavoult
	Berthecourt	Lalandelle	Senantes	Corbeil-Cerf	Monts
	Blacourt	Laversines	Sérifontaine	Le Coudray-sur-	Mortefontaine-en-
	Bonlier	Lhéraule	Talmoniers	Thelle	Thelle
	Bonnières	Maisoncelle-Saint-	Therdonne	Courcelles-lès-Gisors	Mouchy-le-Châtel
	Bresles	Pierre	Tillé	Delincourt	Neuville-Bosc
	Buicourt	Martincourt	Troissereux	Dieudonné	Noailles
	Le Coudray-Saint-	Le Mesnil-Théribus	Valdampierre	Énencourt-Léage	Novillers
	Germer	Milly-sur-Thérain	Le Vaumain	Énencourt-le-Sec	Parnes
	Crillon	Montreuil-sur-Thérain	Le Vauroux	Éragny-sur-Epte	Pouilly
	Cuigy-en-Bray	Le Mont-Saint-Adrien	Velennes	Esches	Puiseux-le-Hauberger
	Espaubourg	La Neuville-Garnier	Verderel-lès-	Fay-les-Étangs	Reilly
	Le Fay-Saint-Quentin	La Neuville-Vault	Sauqueuse	Fleury	Saint-Crépin-
	Flavacourt	Nivillers	Villembroy	Fresne-Léguillon	Ibouillers
	Fontaine-Saint-Lucien	Ons-en-Bray	Villers-Saint-	Fresnoy-en-Thelle	Sainte-Geneviève
	Fouquenies	Oroër	Barthélemy	Hadancourt-le-Haut-	Senots
	Fouquerolles	Pierrefitte-en-	Villers-Saint-Sépulcre	Clocher	Serans
	Frocourt	Beauvaisis	Villers-sur-Auchy	Hardivillers-en-Vexin	Silly-Tillard
	Gerberoy	Pisseleu	Villers-sur-Bonnières	Hénonville	Thibivillers
	Glatigny	Ponchon	Villotran	Ivry-le-Temple	Tourly
	Goincourt	Porcheux	Vrocourt	Jaméricourt	Trie-Château
	Guignecourt	Puiseux-en-Bray	Wambeze	Laboissière-en-Thelle	Trie-la-Ville
	Hannaches	Rainvillers	Warluis	Lachapelle-Saint-	Vaudancourt

	Hanvoile Haucourt Haudivillers Hécourt Herchies Hermes	Rochy-Condé Saint-Aubin-en-Bray Saint-Germain-la- Poterie Saint-Germer-de-Fly Saint-Léger-en-Bray Saint-Martin-le- Nœud	Aux Marais Amblainville Andeville Belle-Église Boissy-le-Bois Bornel	Pierre Lattainville Lavilletertre La Drenne Liancourt-Saint-Pierre	Villeneuve-les- Sablons
BRETEUIL - SAINT JUST EN CHAUSSEE	Abbeville-Saint- Lucien Angivillers Ansouvillers Bacouël Beauvoir Bonneuil-les-Eaux Bonvillers Breteuil Broyes Brunvillers-la-Motte Bucamps Campremy Catillon-Fumechon Cernoy Chepoix	Cressonsacq Crèvecœur-le-Petit Cuignières Domfront Dompierre Erquinvillers Esquennoy Essuiles Ferrières Fléchy Fournival Le Frestoy-Vaux Froissy Gannes Godenvillers Gouy-les-Groseillers	La Hérelle Léglantiers Lieuville Maignelay-Montigny Maisoncelle-Tuilerie Ménévillers Méry-la-Bataille Le Mesnil-Saint- Firmin Le Mesnil-sur-Bulles Montgérain Montiers Montreuil-sur-Brèche Mory-Montcruz Moyenneville La Neuville-Roy	Nourard-le-Franc Noyers-Saint-Martin Oursel-Maison Paillart Plainval Plainville Le Plessier-sur-Bulles Le Plessier-sur-Saint- Just Le Ployron Pronleroy Puits-la-Vallée Le Quesnel-Aubry Quinquempoix Ravenel Reuil-sur-Brèche Rocquencourt Rouvillers Rouvroy-les-Merles	Royaucourt Saint-Morainvillers Saint-André- Farivillers Sainte-Eusoye Saint-Just-en- Chaussée Saint-Martin-aux-Bois Saint-Remy-en-l'Eau Sérévillers Tartigny Thieux Tricot Troussencourt Valescourt Vendeuil-Caply Villers-Vicomte Wacquemoulin Wavignies Welles-Pérennes

	Coivrel Courcelles-Epayelles	Grandvillers-aux-Bois Hardivillers	La Neuville-Saint- Pierre Noirémont Noroy		
CLERMONT - LIANCOURT - CHANTILLY	Les Ageux Agnetz Airion Angicourt Angy Ansacq Apremont Aumont-en-Halatte Ailly-Saint-Léonard Avrechy Avrigny Bailleul-le-Soc Bailleval Balagny-sur-Thérain Barbery Bazicourt Beaurepaire Blaincourt-lès-Précy Blincourt Boran-sur-Oise Brasseuse Brenouille	Breuil-le-Sec Breuil-le-Vert Bulles Bury Cambronne-lès- Clermont Catenoy Cauffry Chamant Chantilly La Chapelle-en-Serval Choisy-la-Victoire Cinqueux Cires-lès-Mello Clermont Courteuil Coye-la-Forêt Cramoisy Creil Crouy-en-Thelle Épineuse Ercuis Erquery	Étouy Fitz-James Fleurines Fouilleuse Foulangues Gouvieux Heilles Hondainville Labruyère Laigneville Lamécourt Lamorlaye Liancourt Litz Maimbeville Maysel Mello Mogneville Monceaux Monchy-Saint-Éloi Montataire Mont-l'Évêque	Morangles Mortefontaine Mouy Neuilly-en-Thelle Neuilly-sous- Clermont La Neuville-en-Hez Nogent-sur-Oise Nointel Ognon Orry-la-Ville Plailly Pontarmé Pontpoint Pont-Sainte-Maxence Précy-sur-Oise Rantigny Rémécourt Rémérangles Rhuis Rieux Roberval Rosoy	Rousselo La Rue-Saint-Pierre Sacy-le-Grand Sacy-le-Petit Saint-Aubin-sous- Erquery Saint-Félix Saint-Leu-d'Esserent Saint-Martin- Longueau Saint-Maximin Saint-Vaast-lès-Mello Senlis Thiers-sur-Thève Thiverny Thury-sous-Clermont Ully-Saint-Georges Verderonne Verneuil-en-Halatte Villeneuve-sur- Verberie Villers-Saint- Frambourg Villers-Saint-Paul Villers-sous-Saint-Leu Vineuil-Saint-Firmin

COMPIEGNE	Antheuil-Portes	Chevrières	Hautefontaine	Monchy-Humières	Saint-Léger-aux-Bois	
	Armancourt	Chiry-Ourscamp	Hémévillers	Montmacq	Saint-Pierre-lès-Bitry	
	Arsy	Choisy-au-Bac	Houdancourt	Montmartin	Saint-Sauveur	
	Attichy	Clairoix	Janville	Moulin-sous-Touvent	Saint-Vaast-de-	
	Autrêches	Compiègne	Jaulzy	Moyvillers	Longmont	
	Bailly	Coudun	Jaux	Nampcel	Thourotte	
	Baugy	Couloisy	Jonquières	Pierrefonds	Tracy-le-Mont	
	Berneuil-sur-Aisne	Courtieux	Lachelle	Pimprez	Tracy-le-Val	
	Bienville	Croutoy	Lacroix-Saint-Ouen	Le Plessis-Brion	Trosly-Breuil	
	Bitry	Cuise-la-Motte	Longueil-Annel	Remy	Vandélicourt	
	Braisnes-sur-Aronde	Estrées-Saint-Denis	Longueil-Sainte-Marie	Rethondes	Venette	
	Cambronne-lès-	Le Fayel	Machemont	Ribécourt-	Verberie	
	Ribécourt	Francières	Marest-sur-Matz	Dreslincourt	Vieux-Moulin	
	Canly	Giraumont	Margny-lès-	Rivecourt	Vignemont	
	Carlepont	Gournay-sur-Aronde	Compiègne	Saint-Crépin-aux-Bois	Villers-sur-Coudun	
	Chelles	Grandfresnoy	Mélicocq	Saint-Étienne-Roilaye		
	Chevincourt		Le Meux	Saint-Jean-aux-Bois		
	CREPY EN VALOIS	Acy-en-Multien	Boursonne	Glaignes	Ormoy-le-Davien	Séry-Magneval
		Antilly	Brégy	Gondreville	Ormoy-Villers	Silly-le-Long
		Auger-Saint-Vincent	Chèvreville	Ivors	Orrouy	Thury-en-Valois
Autheuil-en-Valois		Crépy-en-Valois	Lagny-le-Sec	Péroy-les-Gombries	Trumilly	
Bargny		Cuvergnon	Lévignen	Le Plessis-Belleville	Varinfroy	
Baron		Duvy	Mareuil-sur-Ourcq	Raray	Vauciennes	
Béthancourt-en-		Éméville	Marolles	Rééz-Fosse-Martin	Vaumoise	
Valois		Ermenonville	Montagny-Sainte-	Rocquemont	Ver-sur-Launette	
Béthisy-Saint-Martin		Étavigny	Félicité	Rosières	Versigny	
Béthisy-Saint-Pierre		Ève	Montépilloy	Rosoy-en-Multien	Vez	
Betz		Feigneux	Montlognon	Rouville	La Villeneuve-sous-	
Boissy-Fresnoy		Fontaine-Chaalis	Morierval	Rouvres-en-Multien	Thury	
Bonneuil-en-Valois		Fresnoy-la-Rivière	Nanteuil-le-Haudouin	Rully	Villers-Saint-Genest	
Borest		Fresnoy-le-Luat	Néry	Russy-Bémont		
Bouillancy		Gilocourt	Neufchelles	Saintines		
Boullarre			Ognes			

LASSIGNY - NOYON	Amy Appilly Avricourt Babœuf Beaugies-sous-Bois Beaulieu-les-Fontaines Beaurains-lès-Noyon Béhéricourt Belloy Berlancourt Biermont Boulogne-la-Grasse Brétigny Bussy Caisnes Campagne	Candor Cannectancourt Canny-sur-Matz Catigny Conchy-les-Pots Crapeaumesnil Crisolles Cuts Cuvilly Cuy Dives Écuvilly Élincourt-Sainte-Marguerite Évricourt Flavy-le-Meldeux Fréniches	Fresnières Frétoy-le-Château Genvry Golancourt Grandrû Guiscard Gury Hainvillers Laberlière Lagny Larbroye Lassigny Lataule Libermont Mareuil-la-Motte Margny-aux-Cerises	Margny-sur-Matz Marquéglise Maucourt Mondescourt Morlincourt Mortemer Muirancourt Neufvy-sur-Aronde La Neuville-sur-Ressons Noyon Ognolles Orvillers-Sorel Passel Plessis-de-Roye Le Plessis-Patte-d'Oie Pont-l'Évêque	Pontoise-lès-Noyon Porquéricourt Quesmy Ressons-sur-Matz Ricquebourg Roye-sur-Matz Salency Sempigny Sermaize Solente Suzoy Thiescourt Varesnes Vauchelles Ville Villeselve
SONGEONS-GRANDVILLIERS	Abancourt Achy Auchy-la-Montagne Bazancourt Beaudéduit Blancfossé Blargies Blicourt Boutavent Bouvresse Briot Brombos Broquiers Campeaux Canny-sur-Thérain Catheux Cempuis Choqueuse-les-Bénards	Conteville Cormeilles Crèvecœur-le-Grand Le Crocq Croissy-sur-Celle Daméraucourt Dargies Doméliers Élencourt Ernemont-Boutavent Escames Escles-Saint-Pierre Feuquières Fontaine-Bonneleau Fontaine-Lavaganne Fontenay-Torcy Formerie Fouilloy	Francastel Le Gallet Gaudechart Gourchelles Grandvilliers Grémévillers Grez Halloy Le Hamel Hautbos Haute-Épine Héricourt-sur-Thérain Hétomesnil Lachapelle-sous-Gerberoy Lchaussée-du-Bois-d'Écu Lannoy-Cuillère Lavacquerie	Lihus Loueuse Luchy Marseille-en-Beauvaisis Maulers Le Mesnil-Conteville Moliens Monceaux-l'Abbaye Morvillers Muidorge Mureaumont La Neuville-sur-Oudeuil Offoy Omécourt Oudeuil Prévillers Quincampoix-Fleuzy	Rotangy Rothois Roy-Boissy Saint-Arnoult Saint-Deniscourt Saint-Maur Saint-Samson-la-Poterie Saint-Thibault Saint-Valery Sarcus Sarnois Le Saulchoy Sommereux Songeons Sully Thérines Thieuloy-Saint-Antoine Viefvillers

	Laverrière	Romescamps	Villers-Vermont

TERRITOIRES PDSA – PAS-DE-CALAIS

TERRITOIRES DE PDSA	COMMUNES				
<p>101 ARRAS</p>	<p>ACHICOURT ANZIN-SAINT-AUBIN ARRAS ATHIES</p>	<p>BEURAINS DAINVILLE</p>	<p>FEUCHY IZEL-LES-HAMEAUX</p>	<p>SAINTE-CATHERINE SAINT-LAURENT- BLANGY</p>	<p>SAINT-NICOLAS TILLOY-LES-MOFFLAINES</p>
<p>103 BEAUMETZ BAPAUME</p>	<p>ABLAINZEVILLE ACHIET-LE-GRAND ACHIET-LE-PETIT ADINFER AGNY AMPLIER AVESNES-LES-BAPAUME AYETTE BAILLEULMONT BAILLEULVAL BANCOURT BAPAUME BARASTRE BASSEUX BAVINCOURT BEAULENCOURT BEAUMETZ LES LOGES BEHAGNIES BERLES AU BOIS BERNEVILLE BEUGNATRE</p>	<p>BIEFVILLERS-LES- BAPAUME BIENVILLIERS AU BOIS BIHUCOURT BLAIRVILLE BOIRY SAINT MARTIN BOIRY SAINTE RICTRUDE BOIRY-BECQUERELLE BOISLEUX AU MONT BOISLEUX-SAINT- MARC BOYELLES BUCQUOY BULLECOURT BUS CAUCHIE (LA) COUIN COULLEMONT COURCELLES-LE- COMTE COUTURELLE CROISILLES</p>	<p>FAMECHON FAVREUIL FICHEUX FONCQUEVILLIERS FONTAINE-LES- CROISILLES FOSSEUX FREMICOURT GAUDIEMPRE GOMIECOURT GOMMECOURT GOUVES GOUY EN ARTOIS GREVILLERS GRINCOURT-LES- PAS GUEMAPPE HALLOY HAMELINCOURT HANNESCAMPS HAPLINCOURT HEBUTERNE HENDECOURT LES</p>	<p>HENIN-SUR-COJEUL HENU HERLIERE (LA) HUMBERCAMPS LE TRANSLOY LIGNY-THILLOY MARTINPUICH MERCATEL MONCHIET MONCHY-AU-BOIS MONDICOURT MONTENESCOURT MORVAL MORY MOYENNEVILLE NEUVILLE-VITASSE NOREUIL ORVILLE PAS-EN-ARTOIS POMMERA POMMIER</p>	<p>RANSART RIENCOURT-LES- BAPAUME RIVIERE ROCQUIGNY SAILLY-AU-BOIS SAINT-AMAND SAINT-LEGER SAINT-MARTIN-SUR- COJEUL SAPIGNIES SARS (LE) SARTON SAULTY SIMENCOURT SOUASTRE THIEVRES VAULX-VRAUCOURT VILLERS-AU-FLOS WAILLY WANCOURT WANQUETIN WARLENCOURT- EAUCOURT WARLINCOURT-LES-PAS</p>

		BEUGNY	DOUCHY-LES-AYETTE ECOUST-SAINT-MEIN ERVILLERS	RENSART HENINEL	PUISIEUX	WARLUS
104 – MAROEUIL AUBIGNY						
	ARRAS ATHIES	ABLAIN-SAINT-NAZAIRE ACQ AGNEZ-LES-DUISANS AGNIERES AMBRINES AUBIGNY-EN-ARTOIS AVERDOINGT AVESNES-LE-COMTE BAILLEUL-UX-CORNAILLES	BAILLEUL-SIR-BERTHOULT BARLY BEAUFORT-BLAVINCOURT BERLES-MONCHEL BETHONSART CAMBLAIN-L'ABBE CAMBLIGNEUL CAPELLE-FERMONT CARENCY CHELERS DENIER DUISANS ECURIE ETRUN FARBUS	FREVILLERS FREVIN-CAPELLE GIVENCHY-EN-GOHELLE GIVENCHY-LE-NOBLE GOUY-EN-TERNOIS GRAND-RULLECOURT HABARCQ HAUTE-AVESNES HAUTEVILLE HERMAVILLE LA THIEULOYE LATTRE-SAINT-QUENTIN LIENCOURT	LIGNEREUIL MAGNICOURT-EN-COMTE MAIZIERES MANIN MAROEUIL MARQUAY MINGOVAL MONCHY-BRETON MONT-SAINT-ELOI NEUVILLE-SAINT-VAAST NOYELLETT NOYELLE-VION PENIN ROCLINCOURT	SARS-LE-BOIS SAVY-BERLETTE SOMBRIN SOUCHEZ THELUS TILLOY-LES-HERMAVILLE TINCQUES VILLERS-AU-BOIS VILLERS-BRULIN VILLERS-CHATEL VILLERS-SIR-SIMON VIMY WARLUZEL WILLERVAL

108 MARQUION	BARALLE BEAUMETZ-LES-CAMBRAI BERTINCOURT BOURLON BUISSY CAGNICOURT CHERISY DOIGNIES DURY ECOURT-SAINT-QUENTIN	EPINOY ETERPIGNY GRAINCOURT-LES- HAVRINCOURT HAUCOURT HENDECOURT-LES- CAGNICOURT HERMIES	INCHY-EN-ARTOIS LAGNICOURT- MARCEL LEBUCQUIERE LECHELLE MARQUION MORCHIES NEUVILLE- BOURJONVAL OISY-LE-VERGER	PALLUEL PRONVILLE QUEANT RECOURT REMY RIENCOURT-LES- CAGNICOURT	RUMAUCOURT RUYAULCOURT SAINS-LES-MARQUION SAUCHY-CAUCHY SAUCHY-LESTREE SAUDEMONT VELU VILLERS-LES- CAGNICOURT VIS-EN-ARTOIS YTRES
	110 – VITRY EN ARTOIS	BIACHE-SAINT-VAAST BOIRY-NOTRE-DAME BOURSIES ETAING FAMPOUX FRESNES-LES- MONTAUBAN GAVRELLE	HAMBLAIN-LES-PRES IZEL-LES-EQUERCHIN MOEUVRES MONCHY-LE-PREUX NEUVIREUIL OPPY PELVES PLOUVAIN	QUIERY-LA-MOTTE ROEUX SAILLY-EN- OSTREVENT VITRY-EN-ARTOIS	
113 SAINT-POL - HESDIN AUXI	AUBROMETZ AUCHY-LES-HESDIN AUXI-LE-CHATEAU BEALCOURT BEALENCOURT BEAUDRICOURT BEAUVOIR-WAVANS BEAUVOIS BERLENCOURT-LE- CAUROY BERNATRE BLANGerval- BLANGERMONT BOFFLES BONNIERES	CHERIENNES CONCHY-SUR- CANCHE CONTEVILLE CONTEVILLE-EN- TERNOIS CROISETTE CROIX-EN-TERNOIS ECOIVRES ESTREE-WAMIN FILLIEVRES FLERS FONTAINE-L'ETALON FORTEL-EN-ARTOIS FOUFLIN-RICAMETZ FRAMECOURT	HERLINCOURT HERLIN-LE-SEC HERNICOURT HESDIN HEUZECOURT HIERMONT HOUVIN- HOUVIGNEUL HUBY-SAINT-LEU HUCLIER INCOURT IVERGNY LA LOGE LABROYE LE PARCQ LIGNY-SAINT-	MONCHEL-SUR- CANCHE MONTIGNY-LES- JONGLEURS MONTS-EN-TERNOIS MOURIEZ NEUILLY-LE-DIEN NEULETTE NEUVILLE-AU-CORNET NOEUX-LES-AUXI NOYELLES-EN- CHAUSSEE NOYELLES-LES- HUMIERES NUNCQ-HAUTCOTE OEUF-EN-TERNOIS OSTREVILLE	SAINTE-AUSTREBETHE SAINT-GEORGES SAINT-MICHEL-SUR- TERNOISE SAINT-POL-SUR-TERNOISE SERICOURT SIBIVILLE SIRACOURT SOUICH (LE) SUS-SAINT-LEGER TERNAS TOLLENT TORTEFONTAINE TROISVAUX VACQUERIE-LE-BOUCQ

	BOUBERS-SUR-CANCHE BOUFLERS BOUIN-PLUMOISON BOURET-SUR-CANCHE BREVILLERS BRIAS BUIRE-AU-BOIS BUNEVILLE CANETTEMONT CANTELEUX CAPELLE-LES-HESDIN CAUMONT CAVRON-SAINT-MARTIN	FRESNOY FREVENT GALAMETZ GAUCHIN- VERLOINGT GENNES-IVERGNY GRIGNY GUESCHART GUIGNY GUINECOURT GUISY HARAVESNES HAUTECLOQUE HERICOURT	FLOCHEL LIGNY-SUR- CANCHE LINZEUX MAGNICOURT-SUR- CANCHE MAISNIL MAISON PONTHEU MAIZICOURT MARCONNE MARCONNELLE MEZEROLLES MONCHEAUX-LES- FREVENT	PONCHEL (LE) QUESNOY-EN-ARTOIS (LE) QUOEUX-HAUT- MAINIL RAMECOURT RAYE-SUR-AUTHIE REBREUVE-SUR- CANCHE REBREUVIETTE REGNAUVILLE ROELLECOURT ROLLANCOURT ROUGEFAY	VACQUERIETTE- ERQUIERES VALHUON VAULX VIEIL-HESDIN VILLERS-L'HOPITAL VITZ-SUR-AUTHIE WAIL WAMBERCOURT WAMIN WILLEMAN WILLENCOURT
201 CALAIS	ATTAQUES (LES) CALAIS	COQUELLES COULOGNE	FRETHUN MARCK	PEUPLINGUES	SANGATTE
203 ARDRES GUINES LICQUES	ALEMBON ALQUINES ARDRES AUDREHEM AUTINGUES BAINGHEN	BALINGHEM BONNINGUES-LES- ARDRES BONNINGUES-LES- CALAIS BOUQUEHAULT BOURSIN BREMES CAMPAGNE-LES- GUINES CLERQUES	ESCOEUILLES GUINES HAMES-BOUCRES HAUT-LOQUIN HERBINGHEN HERMELINGHEN HOCQUINGHEN JOURNY	LANDRETHUN-LES- ARDRES LICQUES LOUCHES NIELLES-LES-ARDRES NIELLES-LES-CALAIS PIHEN-LES-GUINES QUERCAMPS REBERGUES	RODELINGHEM SAINT-TRICAT SANGHEN SURQUES TOURNEHEM-SUR-LA- HEM ZOUAFQUES
204 AUDRUICQ OYE-PLAGE NORDAUSQUES	AUDRUICQ GUEMPS MUNCQ-NIEURLET NORDAUSQUES	NORTKERQUE NORT-LEULINGHEM NOUVELLE-EGLISE OFFEKERQUE	OYE-PLAGE POLINCOVE RECQUES-SUR-HEM	RUMINGHEM SAINTE-MARIE- KERQUE SAINT-FOLQUIN	SAINT-OMER-CAPELLE VIEILLE-EGLISE ZUTKERQUE
301	BAINCTHUN BELLEBRUNE BELLE-ET-HOULLEFORT	CONTEVILLE-LES- BOULOGNE ECHINGHEN	ISQUES MANINGHEN- HENNE NEUFCHATEL-	PITTEFAUX PORTEL (LE) SAINT-ETIENNE-AU-	VERLINCTHUN

BOULOGNE CONDETTE	BOULOGNE-SUR-MER CAPELLE-LES-BOULOGNE (LA) CONDETTE	EQUIHEN-PLAGE HESDIGNEUL-LES- BOULOGNE HESDIN-L'ABBE	HARDELOT NESLES OUTREAU PERNES-LES- BOULOGNE	MONT SAINT-LEONARD SAINT-MARTIN- BOULOGNE	WIMEREUX WIMILLE
303 AMBLETEUSE MARQUISE	AMBLETEUSE AUDEMBERT AUDINGHEN AUDRESSELLES BAZINGHEN	BEUVREQUEN CAFFIERS COLEMBERT ESCALLES FERQUES	FIENNES HARDINGHEN HERVELINGHEN LANDRETHUN le NORD LEUBRINGHEN	LEULINGHEN-BERNES MARQUISE OFFRETHUN RETY RINXENT	SAINT-INGLEVERT TARDINGHEN WACQUINGHEN WAST (LE) WIERRE-EFFROY WISSANT
305 DESVRES SAMER HUCQUELIERS	ALINCTHUN BECOURT BEZINGHEM BIMONT BOURNONVILLE BRUNEMBERT CARLY	COURSET CREMAREST DENNEBROEUCQ DESVRES DOUDEAUVILLE ENQUIN-SUR- BAILLONS HALINGHEN	HENNEVEUX HUBERSENT HUCQUELIERS LACRES LONGFOSSE LONGUEVILLE LOTTINGHEN	MENNEVILLE NABRINGHEN PARENTY PREURES QUESQUES QUESTRECQUES SAINT-MARTIN- CHOQUEL SAMER	SELLES SENLECQUES TINGRY VIEIL-MOUTIER WICQUINGHEM WIERRE-AU-BOIS WIRWIGNES ZOTEUX
401 SAINT OMER ARQUES EPERLECQUES	ARQUES BAYENGHEM-LES- EPERLECQUES BLENDRECQUES BOISDINGHEM CAMPAGNE-LES- WARDRECQUES	CLAIRMARAI EPERLECQUES HALLINES HELFAUT HEURINGHEM HOULLE LEULINGHEM	LONGUENESSE MENTQUE- NORTBECOURT MORINGHEM MOULLE QUIESTEDE RACQUINGHEM	SAINT-OMER SALPERWICK SERQUES SAINT-MARTIN - TATINGHEM TILQUES WARDRECQUES	WISQUES WITTES WIZERNES ZUDAUSQUES

<p>405 LUMBRES</p>	<p>ACQUIN-WESTBECOURT AFFRINGUES BAYENGHEM-LES- SENINGHEM BLEQUIN</p>	<p>BOUVELINGHEM COULOMBY ELNES</p>	<p>ESQUERDES LEDINGHEM LUMBRES</p>	<p>NIELLES-LES-BLEQUIN QUELMES REMILLY-WIRQUIN SENINGHEM</p>	<p>SETQUES VAUDRINGHEM WAVRANS-SUR-L'AA WISMES</p>
<p>407 AIRE - ISBERGUES THEROUANNE</p>	<p>AIRE-SUR-LA-LYS BEAUMETZ-LES-AIRE BELLINGHEM BLESSY BOMY BOURECQ BUSNES CALONNE-SUR-LA-LYS CLETY COYECQUES</p>	<p>DELETTES ECQUES ENQUIN-LEZ- GUINEGATTE ERNY-SAINT-JULIEN ESTREE-BLANCHE FEBVIN-PALFART FLECHIN GUARBECQUE HAM-EN-ARTOIS</p>	<p>ISBERGUES LAIRES LAMBRES LESPESES LIETTRES LIGNY-LES-AIRE LINGHEM MAMETZ MAZINGHEM</p>	<p>MONT-BERNANCHON NORRENT-FONTES PIHEM QUERNES RELY ROBECQ ROMBLY ROQUETOIRE SAINT-AUGUSTIN</p>	<p>SAINT-FLORES SAINT-HILAIRE-COTTES SAINT-VENANT THEROUANNE WESTREHEM WITTERNESSE</p>
<p>501 BETHUNE</p>	<p>ALLOUAGNE ANNEQUIN ANNEZIN AUCHY-LES-MINES BETHUNE BEUVRY CAMBRIN</p>	<p>CHOCQUES CUINCHY FESTUBERT FOUQUEREUIL FOUQUIERES-LES- BETHUNE GIVENCHY-LES-LA- BASSEE</p>	<p>GONNEHEM HINGES LABEUVRIERE LABOURSE</p>	<p>LAPUGNOY LORGIES NOYELLES-LES- VERMELLES OBLINGHEM</p>	<p>SAILLY-LABOURSELA BAVAUDRICOURT VENDIN-LES-BETHUNE VERMELLES VERQUIGNEUL VIOLAINES</p>
<p>505 AUCHEL – PERNES BRUAY</p>	<p>AMES AMETTES AUCHEL AUCHY AU BOIS AUMERVAL BAILLEUL-LES-PERNES BAJUS BEUGIN</p>	<p>BOURS BRUAY-LA-BUISSIERE BURBURE CALONNE-RICOUART CAMBLAIN- CHATELAIN CAUCHY-A-LA-TOUR DIEVAL DIVION</p>	<p>ECQUEDECQUES FERFAY FLORINGHEM FONTAINE-LES- HERMANS FRESNICOURT- OLHAIN GOSNAY HAILLICOURT HERMIN</p>	<p>HESDIGNEUL-LES- BETHUNE HOUDAIN LA COMTE LIERES LILLERS LOZINGHEM MAREST</p>	<p>MARLES-LES-MINES NEDON NEDONCHEL OURTON PERNES PRESSY REBREUVE- RANCHICOURT SACHIN</p>

507 BARLIN - NOEUX	BARLIN BOUVIGNY-BOYEFFLES CAUCOURT	ESTREE-CAUCHY GAUCHIN-LEGAL GOUY-SERVINS	HERSIN-COUPIGNY MAISNIL-LES-RUITZ RUITZ	SERVINS DROUVIN-LE-MARAIS HOUCHIN	NOEUX-LES-MINES SAINS-EN-GOHELLE VERQUIN
	512 LESTREM	ESSARS LA COUTURE LESTREM	LOCON RICHEBOURG	VIEILLE-CHAPELLE	
601 LENS - AVION	AVION	ELEU-DIT-LEAUWETTE	LENS LOOS-EN-GOHELLE		
	603 CARVIN CLOC	CARVIN	COURRIERES	LIBERCOURT	OIGNIES
	606 HENIN - DOURGES	COURCELLES-LES-LENS DOURGES	EVIN-MALMAISON HENIN-BEAUMONT	LEFOREST MONTIGNY-EN- GOHELLE	NOYELLES-GODAULT
607 ROUVROY SALLAUMINES	ACHEVILLE ARLEUX-EN-GOHELLE BILLY-MONTIGNY	BOIS-BERNARD DROCOURT	FOUQUIERES-LES- LENS FRESNOY-EN- GOHELLE	MERICOURT NOYELLES-SOUS-LENS	ROUVROY SALLAUMINES
609 - WINGLES	BENIFONTAINE DOUVRIIN	ESTEVELLES HAISNES	HULLUCH	MEURCHIN PONT-A-VENDIN VENDIN-LE-VIEIL	WINGLES
610 HARNES - ANNAY LOISON	ANNAY	HARNES	LOISON-SOUS-LENS		
613 LIEVIN - BULLY	AIX-NOULETTE ANGRES	BULLY-LES-MINES	GREPAY	LIEVIN	MAZINGARBE

701 BERCK	AIRON-NOTRE-DAME AIRON-SAINT-VAAST	BERCK COLLINE-BEAUMONT	CONCHIL-LE- TEMPLE GROFFLIERS	RANG-DU-FLIERS TIGNY-NOYELLE	VERTON WABEN
703 CUCQ - LE TOUQUET	CUCQ	LE TOUQUET-PARIS- PLAGE	MERLIMONT	SAINTE-AUBIN	SAINTE-JOSSE
704 ETAPLES – STE CECILE	BREXENT-ENOCQ CAMIERS-SAINT CECILE CORMONT	DANNES ETAPLES FRENQ	LEFAUX LONGVILLIERS	MAREVILLE TUBERSENT	WIDEHEM
706 MONTREUIL CAMPAGNE	AIX-EN-ISSART ALETTE ATTIN AUBIN-SAINT-VAAST BEAUMERIE-SAINT- MARTIN BEAURAINVILLE BERNIEULLES BEUSSENT BEUTIN BOISJEAN	BOUBERS-LES- HESMOND BRIMEUX BUIRE-LE-SEC CALOTTERIE (LA) CAMPAGNE-LES- HESDIN CAMPIGNEULLES-LES- GRANDES CAMPIGNEULLES-LES- PETITES CLENLEU CONTES DOURIEZ	ECUIRES ESTREE ESTREELLES GOUY-SAINT- ANDRE HESMOND HUMBERT INXENT LEPINE LESPINOY LOISON-SUR- CREQUOISE	MADELAINE-SOUS- MONTREUIL (LA) MAINTENAY MARANT MARENLA MARESQUEL- ECQUEMICOURT MARLES-SUR-CANCHE MONTCAVREL MONTREUIL NEMPONT-SAINT- FIRMIN NEUVILLE-SOUS- MONTREUIL	OFFIN RECQUES-SUR-COURSE ROUSSENT SAINT-DENOEUX SAINT-REMY-AU-BOIS SAULCHOY SEMPY SORRUS WAILLY-BEAUCAMP
708 FRUGES FAUQUEMBERGUES	AIX-EN-ERGNY AMBRICOURT ANVIN AUDINCHUN AVESNES AVONDANCE AVROULT AZINCOURT BERGUENEUSE BERMICOURT BLANGY-SUR-TERNOISE BLINGEL	CANLERS COUPELLE-NEUVE COUPELLE-VIEILLE CREPY CREQUY DOHEM ECLIMEUX EMBRY EPS EQUIRRE ERGNY ERIN	FONTAINE-LES- BOULANS FRESSIN FRUGES HERLY HESTRUS HEUCHIN HEZECQUES HUMEROEUILLE HUMIERES LEBIEZ LISBOURG LUGY	MERCK-SAINT-LIEVIN MONCHY-CAYEUX OUVE-WIRQUIN PIERREMONT PLANQUES PREDEFIN QUILEN RADINGHEM RECLINGHEM RENTY RIMBOVAL ROYON	SAINS-LES-PERNES SAINT-MARTIN- D'HARDINGHEM SAINT-MICHEL-SOUS- BOIS SENLIS TANGRY TENEUR THIEMBRONNE TILLY-CAPELLE TORCY TRAMECOURT

	BOURTHES BOYAVAL CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	FAUQUEMBERGUES FIEFS FLEURY	MAISONCELLE MANINGHEM MATRINGHEM MENCAS	RUISSEAUVILLE RUMILLY SAINS-LES-FRESSIN	VERCHIN VERCHOCQ VINCLY WAVRANS-SUR-TERNOISE
--	---	-----------------------------------	--	---	---

TERRITOIRES PDSA – SOMME

TERRITOIRES DE PDSA	COMMUNES				
ABBEVILLE	Abbeville Bray-lès-Mareuil Cahon	Cambron Eaucourt-sur-Somme Épagne-Épagnette	Érondelle Grand-Laviers	Liercourt Mareuil-Caubert	Pont-Remy Yonval
AMIENS	Amiens	Camon	Longueau	Pont-de-Metz	Rivery

BOCAGE- DOULLENAIS	Agenville Authieux Authieule Beaucourt-sur-l'Hallue Beaumont Beauquesne Beauval Bernaville Bertangles Boisbergues Bonneville Bouquemaison	Brévillers Canaples Candas Cardonnette Coisy Domesmont Doullens Épécamps Fienvillers Flesselles Frohen-sur-Authie Gézaincourt	Gorges Grouches-Luchuel Halloy-lès-Pernois Havernas Hem-Hardinval Hérissart Humbercourt Longuevillette Luceux Mirvaux Molliens-au-Bois Montonvillers	Fieffes-Montrelet Naours Neuville Occoches Outrebois Pernois Pierregot Poulainville Prouville Puchevillers Raincheval Rainneville	Ribeaucourt Rubempré Talmas Terramesnil Vaux-en-Amiénois La Vicogne Villers-Bocage Wagnies Barly Le Meillard Remaisnil Saint-Acheul
HAUT SOMME	Aizecourt-le-Bas Aizecourt-le-Haut Allaines Athies Barleux Belloy-en-Santerre Bernes Berny-en-Santerre Biaches Bouchavesnes-Bergen Bouvincourt-en-Vermandois Brie	Buire-Courcelles Bussu Cartigny Cizancourt Cléry-sur-Somme Devisé Doingt Driencourt Ennemain Épehy Équancourt Éterpigny	Étricourt-Manancourt Fins Flaucourt Fresnes-Mazancourt Guyencourt-Saulcourt Hancourt Hervilly Hesbécourt Heudicourt Liéramont Longavesnes Marquaix	Mesnil-Bruntel Mesnil-en-Arrouaise Misery Moislains Monchy-Lagache Estrées-Mons Nurlu Péronne Pœuilly Rancourt Roisel Ronssoy	Sailly-Saillisel Saint-Christ-Briost Sorel Templeux-la-Fosse Templeux-le-Guérard Tertry Tincourt-Boucly Villers-Carbonnel Villers-Faucon Vraignes-en-Vermandois

LIGER-EVOISSONS	Airaines Andainville Arguel Aumont Aveslesges Avesnes-Chaussoy Beaucamps-le-Jeune Beaucamps-le-Vieux Belloy-Saint-Léonard Bergicourt Bettembos Blangy-sous-Poix Bougainville Briquemesnil-Floxicourt Brocourt	Bussy-lès-Poix Camps-en-Amiénois Caulières Clairy-Saulchoix Courcelles-sous-Moyencourt Croixrault Dromesnil Épaumesnil Éplessier Équennes-Éramecourt Étréjust Famechon Fluy Fourcigny Fresneville	Fresnoy-au-Val Fricamps Gauville Guizancourt Hescamps Hornoy-le-Bourg Inval-Boiron Lachapelle Lafresguimont-Saint-Martin Laleu Lamaronde Lignièrès-Châtelain Liomer Marlers Le Mazis	Meigneux Méréaucourt Méricourt-en-Vimeu Métigny Molliens-Dreuil Montagne-Fayel Morvillers-Saint-Saturnin Moyencourt-lès-Poix Neuville-Coppegueule Offignies Oissy Pissy Poix-de-Picardie Le Quesne Quevauvillers Revelles	Saint-Aubin-Montenoy Saint-Aubin-Rivière Saint-Germain-sur-Bresle Saint-Léger-sur-Bresle Saint-Maulvis Sainte-Segrée Saulchoy-sous-Poix Senarpont Sentelie Seux Taily Thieulloy-l'Abbaye Thieulloy-la-Ville Villers-Campsart Vraignes-lès-Hornoy Warlus
NIEVRE-HAUT CLOCHER	Agenvillers Ailly-le-Haut-Clocher Bellancourt Berneuil Berteaucourt-les-Dames Bettencourt-Saint-Ouen Bouchon Brucamps Buigny-l'Abbé Bussus-Bussuel	Canchy Caours Cocquerel Coulouvillers Cramont Domart-en-Ponthieu Domléger-Longvillers Domqueur Domvast Drucat	Ergnies L'Étoile Flixecourt Francières Franqueville Fransu Gapennes Gorenflos Lanches-Saint-Hilaire Long	Maison-Roland Mesnil-Domqueur Millencourt-en-Ponthieu Moufflers Neufmoulin Neuilly-l'Hôpital Oneux Saint-Léger-lès-Domart Saint-Ouen Saint-Riquier	Surcamps Vauchelles-lès-Domart Vauchelles-les-Quesnoy Ville-le-Marcllet Villers-sous-Ailly Yaucourt-Bussus Yvrench Yvrencheux
PAYS DU COQUELICOT	Acheux-en-Amiénois Albert Arquèves Assevillers Auchonvillers Authie Authuille Aveluy Baizieux Bayencourt Bazentin Beaucourt-sur-l'Ancre Beaumont-Hamel Bécordel-Bécourt Bertrancourt	Buire-sur-l'Ancre Bus-lès-Artois Cappy Carnoy Chuignes Chuignolles Coigneux Colincamps Combles Contalmaison Contay Courcellette Courcelles-au-Bois Curlu Dernancourt	Englebelmer <i>Étinehem – Méricourt</i> Fay Feuillères Flers Fontaine-lès-Cappy Forceville Foucaucourt-en-Santerre Fricourt Frise Ginchy Grandcourt Gueudecourt Guillemont Hardecourt-aux-Bois	Hénencourt Herbécourt Irlès Laviéville Léalvillers Lesbœufs Longueval Louvecourt Mailly-Maillet Mametz Maricourt Marieux Maurepas Méaulte Mesnil-Martinsart	Montauban-de-Picardie Morlancourt La Neuville-lès-Bray Ovillers-la-Boisselle Pozières Proyart Pys Saint-Léger-lès-Authie Senlis-le-Sec Suzanne Thiepval Thièvres Toutencourt Vadencourt Varennes

	Bouzincourt Bray-sur-Somme	Dompierre-Becquincourt Éclusier-Vaux	Harponville Hédaulville Hem-Monacu	Millencourt Miraumont	Vauchelles-lès-Authie Ville-sur-Ancre Warloy-Baillon
PONTHIEU MARQUENTERRE	Argoules Arry Bernay-en-Ponthieu Brailly-Cornehotte Buigny-Saint-Maclou Crécy-en-Ponthieu Dominois Dompierre-sur-Authie	Estrées-lès-Crécy Favières Fontaine-sur-Maye Forest-l'Abbaye Forest-Montiers Fort-Mahon-Plage Froyelles Hautvillers-Ouville	Lamotte-Buleux Le Boisle Le Crotoy Le Titre Ligescourt Machiel Machy	Nampont Nouvion Noyelles-sur-Mer Ponches-Estruval Ponthoile Port-le-Grand Quend	Regnière-Écluse Rue Sailly-Flibeaucourt Saint-Quentin-en-Tourmont Vercourt Villers-sur-Authie Vironchaux Vron
SAMARA-ABBAYE DU GARD	Ailly-sur-Somme Argœuves Belloy-sur-Somme Bettencourt-Rivière Bourdon Bovelles	Breilly Cavillon La Chaussée-Tirancourt Condé-Folie Crouy-Saint-Pierre Dreuil-lès-Amiens	Ferrières Fontaine-sur-Somme Fourdrinoy Guignemicourt Hangest-sur-Somme Longpré-les-Corps-Saints	Le Mesge Picquigny Quesnoy-sur-Airaines Riencourt Saint-Sauveur Saint-Vaast-en-Chaussée	Saisseval Saveuse Soues Vignacourt Yzeux
SANTERRE EST	Ablaincourt-Pressoir Andechy Armancourt Balâtre Béthencourt-sur-Somme Beuvraignes Biarre Billancourt Breuil Brouchy Bus-la-Mésière Buverchy Carrépuis Champien Chaulnes La Chavatte Chilly	Crémery Cressy-Omencourt Croix-Moligneaux Curchy Dancourt-Popincourt Douilly L'Échelle-Saint-Aurin Épénancourt Epeville Ercheu Esmerly-Hallon Estrées-Deniécourt Étalon Falvy Fescamps Fonches-Fonchette Fransart	Fresnoy-lès-Roye Goyencourt Grivillers Gruny Hallu Ham Hattencourt Herly Hombleux Hypercourt Laboissière-en-Santerre Languevoisin-Quiquery Laucourt Liancourt-Fosse Licourt Lignièrès	Lihons Marché-Allouarde Marchélepot Marquillers Matigny Maucourt Mesnil-Saint-Nicaise Morchain Moyencourt Muille-Villette Nesle Offoy Pargny Potte Punchy Puzeaux	Quivières Remaugies Rethonvillers Roiglise Rouy-le-Grand Rouy-le-Petit Roye Saint-Mard Sancourt Soyécourt Tilloloy Ugny-l'Équipée Vermandovillers Verpillières Villemont Villers-lès-Roye Voyennes Y

SANTERRE OUEST	Arvillers Assainvillers Aubvillers Ayencourt Beaucourt-en-Santerre Beaufort-en-Santerre Becquigny Bouchoir Bouillancourt-la-Bataille Boussicourt Braches Caix Cantigny	Le Cardonnois Coullemelle Courtemanche Damery Davenescourt Erches Esclainvillers Étefay Faverolles Fignières Folies Folleville	Fontaine-sous-Montdidier Fouquescourt Framerville-Rainecourt Fresnoy-en-Chaussée Gratibus Grivesnes Guerbigny Hangest-en-Santerre Herleville Mailly-Raineval Malpart Marestmontiers	Méharicourt Mesnil-Saint-Georges Mézières-en-Santerre Montdidier Moreuil Morisel La Neuville-Sire-Bernard Parvillers-le-Quesnoy Piennes-Onvillers Le Plessier-Rozainvillers Le Quesnel Quiry-le-Sec	Rollot Rosières-en-Santerre Rouvroy-en-Santerre Rubescourt Sauvillers-Mongival Sourdon Thory Trois-Rivières Vauvillers Villers-aux-Érables Villers-Tournelle Vrély Warsy Warvillers
SELLE-NOYE	Ailly-sur-Noye Bacouel-sur-Selle Belleuse Bosquel Boves Brassy Cagny Chaussoy-Epagny Chirmont Contre Conty	Cottenchy Courcelles-sous-Thoix Creuse Dommartin Dury Essertaux Estrées-sur-Noye La Faloise Flers-sur-Noye Fleury Fossemanant	Fouencamps Fransures Frémontiers Grattepanche Guyencourt-sur-Noye Hailles Hallivillers Hébécourt Jumel Laward-Mauger-l'Hortoy	Louvrechy Monsures Namps-Maisnil Nampty Ô-de-Selle Oresmaux Plachy-Buyon Prouzel Remiencourt Rogy Rouvrel	Rumigny Sains-en-Amiénois Saint-Fuscien Saint-Saufieu Saleux Salouël Thézy-Glimont Thoix Velennes Vers-sur-Selles
VAL DE SOMME	Allonville Aubercourt Aubigny Bavelincourt Bayonvillers Béhencourt Berteaucourt-lès-Thennes Blangy-Tronville Bonnay Bresle	Bussy-lès-Daours Cachy Cayeux-en-Santerre Cerisy Chipilly Corbie Daours Démuin Domart-sur-la-Luce Fouilloy	Franvillers Fréchencourt Gentelles Glisy Guillaucourt Le Hamel Hamelet Hangard Harbonnières Heilly	Ignaucourt Lahoussoye Lamotte-Brebière Lamotte-Warfusée Marcelcave Méricourt-l'Abbé Montigny-sur-l'Hallue Morcourt Pont-Noyelles Querrieu	Ribemont-sur-Ancre Sailly-Laurette Sailly-le-Sec Saint-Gratien Thennes Treux Vaire-sous-Corbie Vaux-sur-Somme Vecquemont Villers-Bretonneux Wiencourt-l'Équipée

VIMEU MARITIME	Allenay Arrest Ault Beauchamps Béthencourt-sur-Mer Boismont Bourseville	Bouvaincourt-sur-Bresle Brutelles Cayeux-sur-Mer Dargnies Embreville Estrébœuf Franleu	Friaucourt Friville-Escarbotin Lanchères Méneslies Mers-les-Bains Mons-Boubert Nibas	Ochancourt Oust-Marest Pendé Quesnoy-le-Montant Saigneville Saint-Blimont Saint-Quentin-la-Motte- Croix-au-Bailly	Saint-Valery-sur-Somme Tully Vaudricourt Woignarue Woincourt Yzengremer
VIMEU VERT	Acheux-en-Vimeu Aigneville Allery Aumâtre Bailleul Béhen Bermesnil Biencourt Bouillancourt-en-Séry Bouttencourt Buigny-lès-Gamaches Cannessières	Cerisy-Buleux Chépy Citerne Doudelainville Ercourt Feuquières-en-Vimeu Fontaine-le-Sec Forceville-en-Vimeu Foucaucourt-Hors-Nesle Framicourt Fresnes-Tilloloy Fresnoy-Andainville	Fressenneville Frettecuisse Fretteville Frucourt Gamaches Grébault-Mesnil Hallencourt Heucourt-Croquoison Huchenneville Huppy Lignières-en-Vimeu Limeux	Maisnières Martainneville Mérélessart Miannay Mouflières Moyenneville Nesle-l'Hôpital Neslette Neuville-au-Bois Oisemont Ramburelles Rambures	Saint-Maxent Sorel-en-Vimeu Tilloy-Florville Tœufles Tours-en-Vimeu Le Translay Valines Vaux-Marquenneville Vergies Villeroy Vismes Wiry-au-Mont Woirel

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-09-00001

ARRETE N°DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2024-22
FIXANT LES TARIFS JOURNALIERS DE
PRESTATIONS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER
JANVIER 2024 POUR LES ACTIVITES DE SOINS
MEDICAUX ET DE READAPTATION
CLINIQUE ANNE ARTOIS
(FINESS N° 620100735)

ARRETE N°DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2024-22
FIXANT LES TARIFS JOURNALIERS DE PRESTATIONS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024
POUR LES ACTIVITES DE SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION
CLINIQUE ANNE ARTOIS
(FINESS N° 620100735)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-20-1 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale, notamment son article 33 modifié ;

Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 35 modifié ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI (Hugo) ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France du 1^{er} février 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu le décret n°2021-1855 du 28 décembre 2021 relatif à la tarification nationale journalière des prestations bénéficiant aux patients hospitalisés ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1

Les tarifs journaliers de prestations applicables, **à compter du 1^{er} janvier 2024**, sont fixés après application du coefficient de transition, ainsi qu'il suit :

Pour les activités mentionnées au 4° de l'article L.162-22 du code de la sécurité sociale, le coefficient de transition de l'établissement du 1er janvier 2024 au 29 février 2024 est fixé à : **1,000**

Seuls peuvent être appliqués par l'établissement ceux des tarifs figurant dans la grille ci-dessous pour les activités qu'il est effectivement autorisé à réaliser.

Activités mentionnées au 4° de l'article L.162-22 du code de la sécurité sociale établissements mentionnés au d de l'article L.622-22-6 du code de la sécurité sociale			
GROUPE 4.petit et mixte			
CODE DMT	CODE TARIFAIRE	INTITULE DU TARIF	MONTANTS
511	91	PEDIATRIE- BRULES - ONCOHEMATOLOGIE - HC	258,42 €
512	92	NEUROLOGIE - HC	320,24 €
513	93	CARDIOLOGIE - HC	219,08 €
514	94	LOCOMOTEUR - HC	216,14 €
515	95	GERIATRIE - HC	185,79 €
516	96	DIGESTIF - HC	165,42 €
517	97	RESPIRATOIRE - HC	199,11 €
518	87	ADDICTION - HC	140,58 €
519	88	POLYVALENT - HC	162,12 €
521	31	PEDIATRIE- BRULES - ONCOHEMATOLOGIE - HP	222,44 €
522	32	NEUROLOGIE - HP	218,00 €
523	33	CARDIOLOGIE - HP	191,00 €
524	34	LOCOMOTEUR - HP	165,95 €
525	35	GERIATRIE - HP	148,04 €
526	36	DIGESTIF - HP	145,11 €
527	37	RESPIRATOIRE - HP	159,01 €
528	38	ADDICTION - HP	123,32 €
529	39	POLYVALENT - HP	142,22 €

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale territorialement compétent dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3

La personne désignée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le - 9 FEV. 2024

Pour le directeur général de l'agence régionale de
santé et par délégation,

Le Sous-Directeur Performance, Efficience, Qualité
de l'Offre de Soins et Produits de Santé/Biologie



Emmanuel SINNAEVE

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-08-00005

Décision relative à la cession de l'autorisation de
l'établissement et service d'aide par le travail
(ESAT) Saint Médard Les Ateliers du Bois
d'Halatte situé à Verneuil-En-Halatte géré par
l'association L'étincelle au profit de la
Fondation Léopold Bellan

DECISION RELATIVE À LA CESSIION DE L'AUTORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) SAINT MEDARD LES ATELIERS DU BOIS D'HALATTE SITUE A VERNEUIL-EN-HALATTE GERE PAR L'ASSOCIATION L'ETINCELLE AU PROFIT DE LA FONDATION LEOPOLD BELLAN

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9, R.313-9, D.312-0-1 à D.312-0-3, D.313-2, D.313-10 à D.313-14 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant les personnes handicapées ou malades chroniques, et notamment son article 2 ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'instruction n° DGCS/2018/18 du 22 janvier 2018 relative à l'application de la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant les personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu l'instruction n° DREES/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) accompagnant les personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS du 5 juillet 2018 modifié portant adoption du projet régional de santé de la Région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du 26 octobre 2016 relative au renouvellement de l'autorisation en date du 03 janvier 2017 de l'ESAT Saint Médard les Ateliers du Bois d'Halatte situé à Verneuil-en-Halatte, géré par l'association l'Étincelle et portant la capacité totale à 80 places ;

Vu la demande en date du 29 septembre 2023 de la Fondation Léopold Bellan sollicitant la cession à son profit de l'autorisation relative à l'ESAT situé à Verneuil-en-Halatte dans le cadre des travaux préparatoires au rapprochement entre l'Association l'Étincelle et la Fondation Léopold Bellan à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association l'Étincelle en date du 26 juin 2023 approuvant le projet de fusion entre l'Association l'Étincelle et la Fondation Bellan ;

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la Fondation Léopold Bellan en date du 14 décembre 2023 approuvant le traité de fusion-absorption de l'Association l'Étincelle ;

Vu le traité d'apport signé par l'Association l'Étincelle et la Fondation Léopold Bellan le 19 décembre 2023 déterminant les conditions de la fusion absorption à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu les statuts de la Fondation Léopold Bellan ;

Considérant que la Fondation Léopold Bellan présente les garanties morales, techniques et financières permettant d'assurer la continuité de prise en charge des usagers dans le respect de l'autorisation préexistante ;

Considérant que le projet est compatible avec les objectifs et besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le Projet Régional de Santé 2018-2028 ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les systèmes d'information respectivement prévus aux articles L. 312-8 et L. 312-9 du CASF ;

DECIDE

Article 1 : L'autorisation de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Saint Médard les Ateliers du Bois d'Halatte situé à Verneuil-en-Halatte, initialement accordée à l'association l'Étincelle, est cédée à la Fondation Léopold Bellan à compter du 1^{er} janvier 2024.

La capacité totale autorisée est de 80 places pour personnes adultes en situation de handicap. Cette capacité est répartie de la manière suivante :

- 71 places pour personnes en situation de handicap moteur,
- 9 places pour personnes en situation de handicap psychique.

Article 2 : Cette opération sera enregistrée au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) :

- Numéro de l'entité juridique (EJ) : 750720609
- Numéro de l'établissement principal (ET) : 600103626

Article 3 : En application de l'article L.313-5 du code de l'action sociale et des familles, la durée de validité de l'autorisation n'est pas modifiée.

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. En vertu de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 6 : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'avis de réception au représentant légal de la Fondation Léopold Bellan sise 64, rue du Rocher - 75008 PARIS.

Article 7 : Le directeur général adjoint de l'ARS des Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Oise,
- Madame la directrice de la maison départementale des personnes handicapées de l'Oise,
- Monsieur le maire de Verneuil-en-Halatte.

A Lille, le 08 FEV. 2024



Hugo GILARDI

ARS

R32-2024-01-16-00114

Décision portant fixation de la dotation globale
de financement pour l'année 2023 du CSAPA le
Sémaphore géré par le Centre hospitalier
d'HAZEBROUCK

**DECISION PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2023
DU CSAPA LE SEMAPHORE, géré par le Centre Hospitalier d'Hazebrouck**

FINESS : 59 003 530 9

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.3411-6 et D.3411-1 à D.3411-10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1 9°, L.314-3-2, L.314-3-3 et L.314-8 ; D.312-176 à D.312-176-4 ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination de directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté du 09 novembre 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L.314-3-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023, publié au journal officiel du 15 novembre 2023, fixant les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services

médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L.314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 avril 2009 autorisant la transformation du Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie "le Sémaphore" en un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 8 novembre 2023 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'instruction ministérielle N° DGCS/SD1B/SD5B/DGS/SP2/SP3/DSS/SD1A/2023/170 du 23 octobre 2023, publiée au bulletin officiel santé du 31 octobre 2023, relative à la campagne budgétaire, pour l'année 2023, des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et « Un chez-soi d'abord » ;

Considérant les propositions budgétaires présentées par le CSAPA le Sémaphore géré par le Centre Hospitalier d'Hazebrouck ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courriel en date du 22 décembre 2023 par l'ARS ;

Considérant l'absence de réponse ;

Considérant la décision de notification de l'ARS en date du 04 janvier 2024.

D É C I D E

Article 1 - La dotation globale de financement pour l'exercice 2023 du CSAPA le Sémaphore- du Centre Hospitalier d'Hazebrouck - identifiée sous le numéro FINESS juridique : 59 078 265 2 et sous le numéro FINESS géographique : 59 003 530 9 - s'élève à **491 228,00 €**.

Article 2 - La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à **487 007,73 €**.

Article 3 - Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy – 6 rue du Haut Bourgeois – C.O. 50015 – 54035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 - La présente décision est notifiée au Directeur du Centre Hospitalier d'Hazebrouck.

Article 5 - La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région Hauts-de-France.

Article 6 - La directrice de la prévention et de la promotion de la santé, ainsi que le directeur de la M.S.A. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille le 16 janvier 2024

Pour le directeur général
et par délégation,
La directrice de la prévention
et de la promotion de la santé



Sylviane STRYNCKX

SGAR Hauts-de-France

R32-2024-02-09-00002

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 22 février 2023 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) dans l'académie de Lille



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 22 février 2023 portant désignation des membres
du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) dans l'académie de Lille**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L234-1 à L234-8 et R234-1 à R234-15 ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 février 2023 modifié portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) dans l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales ;

Vu les désignations des collectivités et organismes concernés ;

Sur propositions conjointes de la rectrice de l'académie de Lille et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1 : l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 22 février 2023 susvisé, relatif à la présidence du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) dans l'académie de Lille, est modifié comme suit :

« le conseiller régional délégué par le président du conseil régional : **pour le suppléer, le président du conseil régional désigne à compter du 8 février 2024 M. Laurent RIGAUD, vice-président en charge de l'éducation et des lycées** ».

Article 2 : l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 22 février 2023 modifié susvisé est modifié comme suit :

(...)

1.1 Membres siégeant en qualité de représentants du conseil régional

Titulaires

monsieur Anthony JOUVENEL

madame Mady DORCHIES

monsieur Jean-Paul MULOT

monsieur Ludovic ROHART

madame Elisabeth GONDY

madame Laurence BARA

monsieur Yannick BROHARD

monsieur Grégory TEMPREMANT

(...)

Suppléants

en cours de désignation

madame Nadège BOURGHELLE-KOS

madame Sophie MERLIER-LEQUETTE

monsieur Ghislain TETARD

monsieur Frédéric LEFEBVRE

madame Huguette FATNA

madame Sandrine GOMBERT

monsieur Antoine SILLANI

1.3 Membres siégeant en qualité de représentants des communes (maires ou conseillers municipaux)

a) maires du Nord

Titulaires

monsieur Jean-Claude FLINOIS
maire d'Ennetières-en Weppe

madame Marie-Claude LERMYTTE
maire de Brouckerque

madame Danièle DRUESNES
maire de Bellignies

madame Arlette DUPILET
maire de FENAIN

Suppléants

monsieur Philippe BAUDRIN
maire de Maing

monsieur Pierre BOURGEOIS
conseiller municipal de Boeschepe

madame Valérie COCHEZ
maire de Orsinval

en cours de désignation

b) maires du Pas-de-Calais

Titulaires

madame Françoise ROSSIGNOL, maire de Dainville

madame Marie BERNARD, maire de La Cauchie

madame Christelle BUISSETTE, maire de Grenay

Suppléants

monsieur Alain CHEVALIER, maire de Théroouanne
monsieur Christophe BEHARELLE, maire de Bergueneuse
monsieur Philippe LAGRANGE, maire d'Acheville
(...)

1.2 Représentants des étudiants

a) Bouge ton CROUS

Titulaire

madame Morgane BARON
(...)

Suppléant

monsieur Maxime LAURENCE

3.5 Représentants des organisations syndicales d'employeurs

a) MEDEF :

Titulaires

monsieur Arnaud LEFORT
madame Monique MACKIW

Suppléants

monsieur Ludovic COTREZ
monsieur Guy DROBINOHA
(...)

Article 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales, le recteur de l'académie de Lille et le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

09 FEV. 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales

Pour le Préfet et par délégation,
l'adjoint au secrétaire général
pour les affaires régionales Jean-Gabriel DELACROY


Stéphane LELEU

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

4503 1/11 8